





Mes chers amis, encore une année écoulée. Une année de plus faite de représentations, de combats, de satisfactions, parfois d'échecs, mais toujours dans le but de préserver les intérêts des chasseurs et de notre territoire. Préserver des hommes, défendre une cause, des convictions, fédérer pour la pérennité et la valorisation de notre pratique.

Quand je regarde nos actions à travers ce bilan, je me dis que nous pouvons être fiers de ce que nous accomplissons. Le contexte est grave, près 700 chasseurs de moins 2013, et pourtant nous tenons. Nous maintenons notre présence et nos forces. Qu'elles soient politiques avec l'ensemble des demandes de modification de lois que nous initions ou défendons, qu'elles soient techniques avec notre obligation de maintenir des populations qui conviennent aux exigences de nos « partenaires », qu'elles soient en faveur de l'environnement et de la faune avec le programme zones humides ou le centre Alca torda, ou encore qu'elles soient de soutien à nos adhérents avec addi-chasse, le conseil que nous apportons, ou encore l'ensemble des formations que nous dispensons.



La liste des actions de la fédération est longue et diversifiée, et c'est cela qui rend l'investissement intéressant. A contrario, je reste encore chagriné de voir que les actions des chasseurs ne sont pas encore assez valorisées, notre accès aux grands médias étant encore le parcours du combattant. Toutefois, je sens une modification profonde du rapport à la chasse chez le grand public. Notre travail n'est plus contestable, les résultats sont bien là, concrets et vérifiables. Les zones humides sont protégées, travail de plus de 30 années, la PAC devrait évoluer dans un sens demandé par le monde cynégétique depuis longtemps, l'intérêt de la diversification en forêt prend, timidement, une place plus importante, la nécessité de redévelopper les éléments fixes du paysage commence à émerger, et aussi nos études, commencent à être incontournables. Autant de paramètres qui rendent la passion de la chasse attachante, et la nécessité de la représenter unie, indispensable.

J'en profite pour remercier bien évidemment l'ensemble du personnel fédéral sans qui tout cela ne serait possible. Je remercie également les fédérations d'Aquitaine et la fédération régionale avec lesquelles le travail partenarial est de plus en plus important et s'est d'ailleurs étoffé cette année avec l'arrivée d'un scientifique. Je n'oublie pas le Gifs pour son travail sur la palombe et soutien sa démarche d'évolution sur d'autres thématiques. Mais le principal remerciement, je vous le dois à vous, tous les chasseurs Landais. Votre investissement sans commune mesure pour transmettre notre héritage culturel est simplement fabuleux. Nous ne pouvons pas faiblir, d'autres succès nous attendent.

Adishatz!

Jean-Roland BARRÈRE,
Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs des Landes





SOMMAIRE

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF	05
Les formations	05
La formation à l'examen du permis de chasser	07
La formation à la chasse accompagnée	07
La Formation à la chasse à l'arc	08
La Formation sécurité en battue	09
La Formation Piégeur	10
La Formation gardes particuliers	10
La Formation Hygiène à la venaison	11
Les validations 2012/2013 Le chasseur landais	12
	13 18
Le prix de la validation La Communication	19
Auprès du grand public	19
Auprès du grand public Auprès des scolaires	20
Communication scientifique	21
MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE	22
■ Interventions en faveur des milieux et des zones humides	24
Bilan des Actions 2013 sur l'ensemble des sites en gestion	25
Les vaches marines	29
Mesures compensatoires de L'A65	29
Intervention dans les programmes environnementaux	29
Soutien et coordination pour les ACCA	31
Soutiens et conseils techniques	31
Subventions aux ACCA	31
Subventions à l'action cynétique	31
Encouragement à la gestion	32
Service de cartographie	33
Accord avac l'assurance GAN	33
Addi'Chasse	33
Autres actions en faveur des milieux lachères fleuries	35
Plantation de haies	35 35
Projets en lien avec le territoire dans le Gabardan	36
Travaux et études d'impact	37
Suivis A 65 troisième année	37
MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE	38
Gestion des espèces	39
Le grand gibier	39
Le petit Gibier sédentaire	51
Les migrateurs terrestres	55
GESTION ET INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER	74
■ Indemnisations	76
■ Missions de prévention	78
La pose de clôtures	78
L'agrainage de dissuasion	79
STRUCTURES CONNEXES	80
■ ALCA TORDA	81
■ PARC D'ELEVAGE	83





MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

Les Formations dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes :

Formation	Nombre de séances	Nombre de personnes formées
Piégeage	3	82
Arc	2	52
Gardes Particuliers	1	31
Sécurité en Battue	6	74
Permis (Théorie)	8	315
Permis (Pratique)	75	298
Chasse Accompagnée	1	14
Hygiène et venaison	1	23

Permis de chasser :

23 409 validations départementales (84 €+ nouveaux chasseurs) pour 12/13, soit – 624

Campagne	DEPARTEMENTAL	Dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	9J	3J
09/10	24 810	200	466	106	540
10/11	24 239	277	454	104	524
11/12	24 033	289	426	97	521
12/13	23 409	267	387	131	572

5906 validations par internet 257 personnes ont réussi l'examen du permis de chasser cette année



MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 423-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET AUX STATUTS DES FÉDÉRATIONS, **LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DES LANDES** DISPENSE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DES FORMATIONS DESTINÉES AUX CHASSEURS ACTUELS OU FUTURS ET/OU AUX PIÉGEURS.

ON DISTINGUE 5 TYPES DE FORMATIONS.

LES FORMATIONS



La formation à l'examen du permis de chasser

Composée d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique, cette formation est dispensée par le service technique fédéral. Pour cela, le site de Vert, propriété de la Fédération, est entièrement aménagé et dédié à l'apprentissage pratique. La mission de formation au permis de chasser est une mission importante de la Fédération, car elle est avant tout une formation à la sécurité.

Taux de réussite aux examens des candidats au permis de chasser :					
		2011	2012	2013	
FDC 40	Epreuve théorique	83,13 %	83,63 %	81,59 %	
	Epreuve pratique	90,36 %	90,03 %	86 ,2 %	
National	Epreuve théorique	87,38 %	87,34 %	87,6%	
	Epreuve protique	78,93 %	79.97 %	80,06 %	

Légende : En bleu = au-dessus de la moyenne nationale En rouge = en dessous de la moyenne nationale

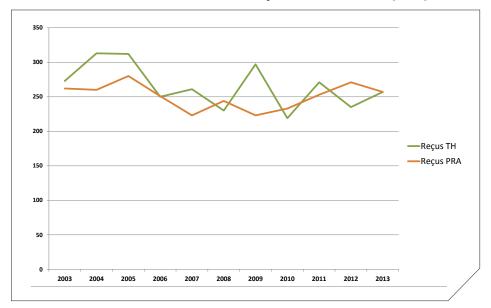
En 2013, 315 personnes ont passé l'examen théorique avec un taux de réussite de 81,59% (257 reçus) et 298 personnes ont passé l'épreuve pratique avec là un taux de réussite de 86,2% (257 reçus). Ces taux de réussite sont dans la moyenne des autres années.

Ce taux de réussite sous-entend que le permis de chasser reste une épreuve relativement technique. Pour information, le taux de réussite du baccalauréat, toutes filières confondues, en 2011 était de 85,6 % (source : Ministère de l'éducation nationale)

Ainsi la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes présente des résultats satisfaisants à l'examen du permis de chasser avec un taux de réussite important à l'épreuve pratique, et un taux de réussite relativement proche de la moyenne nationale à l'épreuve théorique, même si la variabilité reste importante.

Le taux d'abstention à l'examen varie entre 6 et 8 %, ce qui est important, mais bien en dessous de la moyenne nationale.

Evolution du nombre de candidats reçus à la théorie et à la pratique

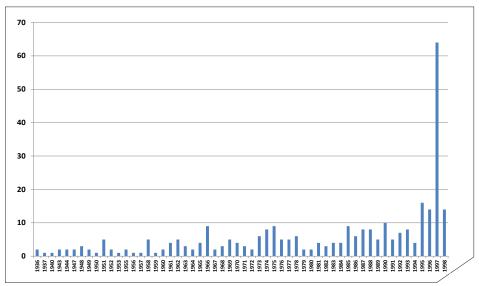


Le graphique ci-dessus, présente l'évolution du nombre de candidats reçus à l'épreuve théorique et à l'épreuve pratique. Nous voyons qu'une certaine variabilité existe d'une année sur l'autre en termes de nombre de candidats reçus. Cependant malgré une tendance à la baisse pour l'examen théorique, il sem-

blerait que le nombre de reçus à l'examen pratique augmente depuis quatre années.

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de candidats selon leur année de naissance pour l'épreuve pratique en 2013.

Année de naissance des candidats à l'épreuve pratique en 2013



On constate que les candidats jeunes sont nombreux, cependant on remarque également que l'âge des candidats s'étale fortement, pour exemple la moitié des candidats en 2013 avaient plus de 26 ans.

On constate que deux profils de candidats cohabitent désormais, les très jeunes qui passent le permis dès qu'ils le peuvent, les plus âgés dont le passage de l'examen provient d'une décision plus tardive.

Il est probable que cette différence entre les candidats se traduise ensuite dans les validations. On constate une émergence de chasseurs ne validant plus systématiquement leur permis tous les ans et qui probablement réalise un nombre de sorties assez faible.













Modification de l'examen du permis de chasser

L'examen change en 2014 :

A partir de janvier 2014, la formule de l'examen du permis de chasser change. Dans un but de simplification pour le candidat, l'examen voit apparaitre plusieurs modifications importantes :

- Les examens théorique et pratique sont regroupés en une seule session, de même pour la formation
- Possibilité d'être évalué sur l'utilisation de l'arme semi-automatique.
- Modification du nombre de questions

Les fédérations ont fait le choix de l'alourdissement de l'examen sur le plan administratif afin de l'alléger pour le candidat.

Plus que jamais, il est très important de travailler en amont le passage de cet examen qui n'est pas simple. Il est impératif que le candidat s'entraine seul, pour cela de nombreuses aides sont possibles, la fédération peut mettre à disposition un manuel du permis de chasser ainsi qu'un DVD. Il est également possible de s'entraîner sur internet, notamment sur le site de la Fédération des landes (www.fedechasseurslandes.com) ou de la fédération Nationale des Chasseurs

La formation à la chasse accompagnée

En prémices de l'obtention du permis de chasser, il est également possible pour les mineurs de plus de 15 ans d'obtenir une attestation de chasse accompagnée délivrée après une formation pratique d'une demi-journée. Cette attestation permet au jeune de chasser avant l'âge en étant accompagné par un « tuteur » avec un seul fusil pour les 2. Lors de l'année 2013, 14 personnes ont été formées à la chasse accompagnée. Pour plus de renseignements, contactez la Fédération.

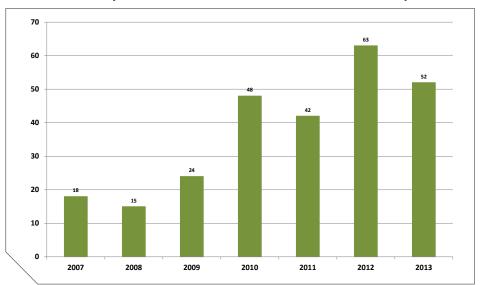


Formation à la chasse à l'arc

Instaurée par arrêté ministériel en 1995, cette formation permet à tout titulaire du permis de chasser qui y prend part de pouvoir chasser suivant ce mode de chasse très spécifique et original. **Elle est indispensable pour pratiquer la chasse à l'Arc**

En une journée, mais ventilée en deux parties, l'une pratique et l'autre théorique, le futur chasseur à l'arc y apprend les règles de sécurité, le matériel, les zones anatomiques à atteindre.

Nombre de personnes formées à la formation chasse à l'arc depuis 2007



007

Depuis 1995, dans les Landes, ce sont 494 candidats qui ont été formés par un technicien cynégétique fédéral en collaboration avec l'association ARTEMIS qui fédère ces chasseurs.

Le nombre de personnes intéressées varie d'une année sur l'autre, mais on constate tout de même une augmentation du nombre de participants depuis ces dernières années. On remarque de plus que cette pratique semble attirer de plus en plus de jeunes chasseurs. En effet si l'âge moyen du chasseur landais augmente, celui du participant à la formation chasse à l'arc diminue.

La chasse à l'Arc est donc une pratique attirant plutôt (mais pas que) une jeune génération de chasseurs, pour cela la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes encourage son développement.



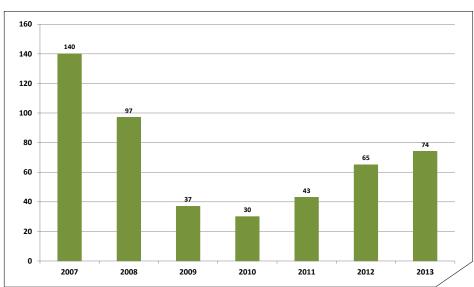
Formation sécurité en battue

Depuis l'été 2004, profitant des équipements qu'elle a créés au centre de formation, la Fédération propose aux ACCA d'inscrire les chasseurs désireux de suivre une sensibilisation à la sécurité en battue. En une demi-journée les chasseurs volontaires affinent leurs connaissances pratiques et théoriques en vue de l'optimisation de la sécurité lors des battues.

Lors de cette formation, sont réalisés :

- Du tir sur Sanglier courant
- Du tir à plomb sur chevreuil 3D
- Le réglage de l'arme
- Des cours de connaissances balistiques
- Des cours de connaissances théoriques et pratiques sur la sécurité et les différents modes de chasse

Nombre de candidats formés à la sécurité en battue depuis 2007













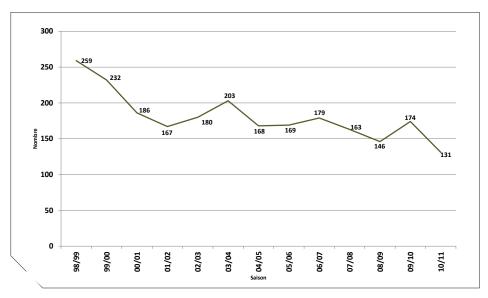


Ce sont 803 candidats qui ont été formés à la sécurité en battue depuis 2004. Le nombre de candidats formés a été variable depuis le début des formations. Depuis 2010 le nombre de personnes formées augmente régulièrement. En plus de l'aspect sécuritaire théorique le service technique a développé un volet pratique avec notamment des essais de tir, et, nouveauté de cette année, la formation sécurité permet de vous former au tir en battue.

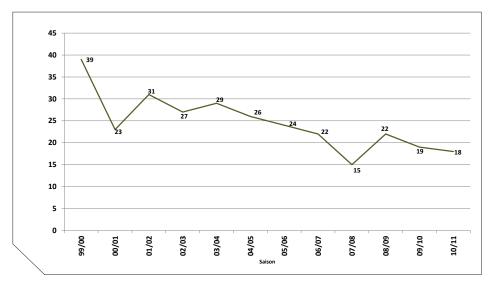
Nous rappelons qu'en cas d'infraction aux règles élémentaires de sécurité, cette formation est obligatoire pour le contrevenant.

Pour compléter cette partie vous trouverez ci-dessous une représentation de l'évolution des accidents de chasse sur le territoire national :

Evolution du nombre d'accidents de chasse en France (ONCFS)



Evolution du nombre d'accidents de chasse mortels en France (ONCFS)



On constate que le nombre d'accidents de chasse mortel ou non a fortement diminué depuis 15 ans. Aucune pratique sportive ne peut se vanter de présenter un risque zéro, cependant nous souffrons de l'image que donne l'utilisation d'armes à feu. La

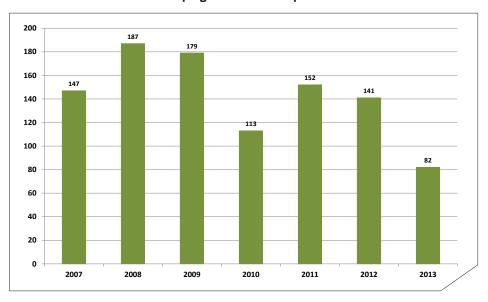
sensibilisation, la formation et l'évolution des réglementations dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique expliquent cette baisse constante.



Formation Piégeur

Toute personne qui utilise des pièges (hors pièges de catégorie 1) doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, que dispense la Fédération. La formation est réalisée au centre de formation de Vert et permet au piégeur d'acquérir une connaissance fine dans tous les domaines de la pratique de la législation à la biologie en passant bien évidemment par la technique.

Nombre de piégeurs formés depuis 2007





La Fédération en partenariat avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) forme plus d'une centaine de piégeurs par an.

Formation gardes particuliers

En réponse aux nombreux besoins du terrain, la Fédération s'associe à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) afin de former les gardes particuliers. Véritable relais entre les détenteurs de droits de chasse et les chasseurs, le futur garde y abordera les aspects juridiques, cynégétiques et écologiques indispensables à la pratique. Cette formation est obligatoire pour l'obtention de l'agrément de garde particulier.







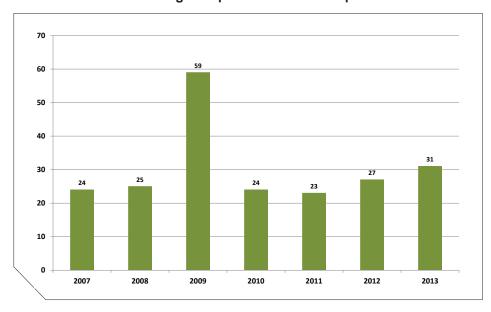








Nombre de gardes particuliers formés depuis 2007



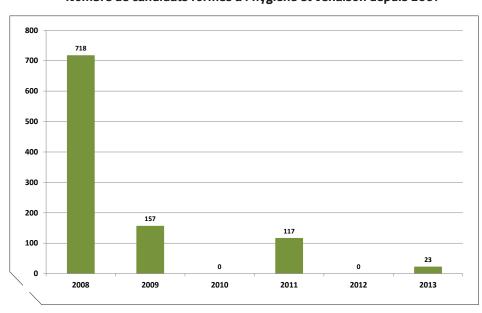
Le département des landes, territoire majoritairement géré par les Associations Communales de Chasse Agrées, ne forme en réalité que peu de gardes particuliers puisque ce sont une vingtaine de personnes par an qui participent à la formation. Il semblerait que les besoins des détenteurs de droits de chasse soient assurés.

Formation Hygiène à la venaison

La formation à l'hygiène à la venaison est dispensée depuis 2008 en réponse à l'évolution de la réglementation européenne en matière de sécurité sanitaire. Ces contrôles sont indispensables en cas de vente ou de don d'un animal gibier. Concernant le sanglier, la recherche de larves de trichine dans la venaison est, en plus, obligatoire pour des repas incluant des non-chasseurs.

À ce jour, 1015 personnes ont été formées.

Nombre de candidats formés à l'hygiène et venaison depuis 2007



Pour la saison 2012/2013 le nombre de validations est le suivant :

Type	Départemental	dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	Permis 9 Jours	Permis 3 Jours
Nombre	23 409	267	387	131	572

Le contexte national d'évolution du nombre de permis est bien connu ; il est clairement à la baisse de manière continue depuis plus de 30 ans. Le département des Landes n'échappe pas à la règle. Ainsi depuis 1982 le département a perdu près de 20 000 chasseurs (50% de l'effectif initial)

Evolution du nombre de validations départementales depuis 1982



En parallèle de cette évolution, l'augmentation des populations de grand gibier, notamment le sanglier, ne rompt pas la diminution des effectifs de chasseurs.

Pour les validations 2012/2013 5906 permis ont été validés sur internet. Ce mode de validation devient donc une partie importante de la gestion administrative du permis de chasser preuve que notre loisir n'échappe pas à l'évolution technologique. Les fédérations en prennent conscience puisque la prochaine saison verra apparaître l'e-validation.

L'e-validation est la validation du permis de chasser directement sur internet avec possibilité de l'imprimer en suivant. Elle permet donc de valider son permis de chasser sans délai. C'est donc une manière supplémentaire de faciliter l'accès à la chasse.













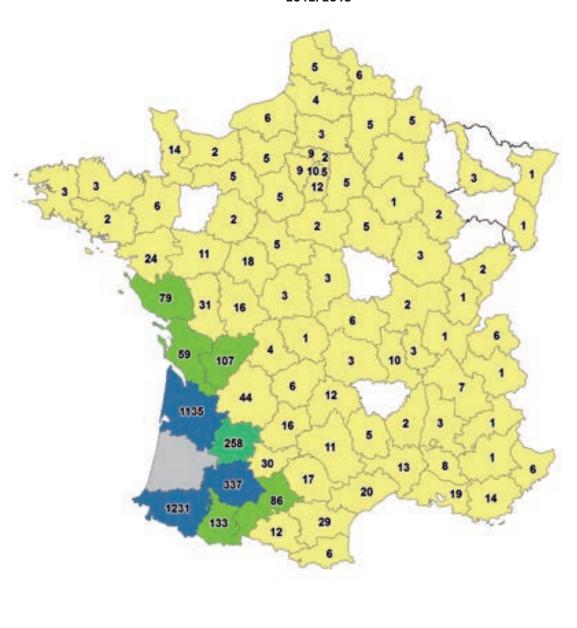


Le chasseur landais

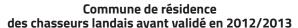
L'âge moyen du chasseur landais est de 56 ans et demi. L'âge moyen augmente chaque année, d'environ 6 mois.

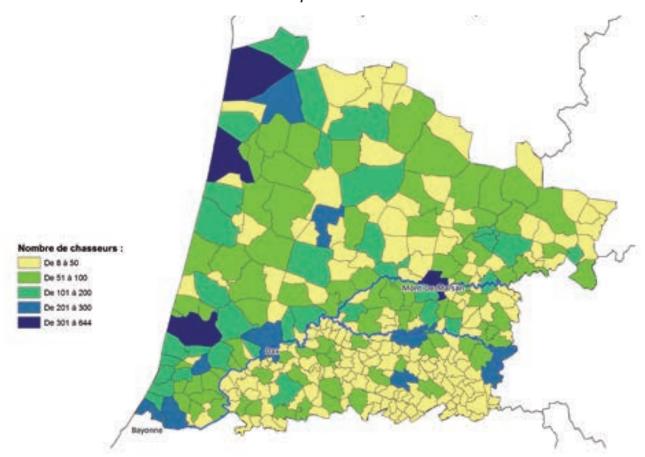
La carte suivante présente le département de résidence de chasseurs ayant validé dans les Landes et le nombre de chasseurs originaires de ce département pour la saison 2012/2013.

Origine des chasseurs landais toutes validations 2012/2013



On remarque que la chasse Landaise n'est pas qu'une affaire de Landais puisque notre département accueille des résidents de toute la France. La majorité provient du quart sud-ouest et représente une part non négligeable de nos chasseurs. On peut également regarder l'origine des chasseurs au sein du département. La carte suivante présente la commune de résidence des chasseurs ayant validé en 2012/2013 dans le département.





On note que l'origine de la majorité des chasseurs reste la côte, ce qui correspond à la répartition générale de la population. Les 4 plus grosses communes en termes « d'habitants chasseurs » sont Biscarosse (372), Mimizan (380), Soustons (433), Mont-de-Marsan (644).

En revanche avec seulement 8 chasseurs y résidants la commune d'Argelouse est la moins peuplée en chasseurs du département pour la saison 2012/2013

Ce sont 20 298 chasseurs qui chassent dans les Landes et y résident (tous types de validations confondues)

Avec une population de 400 000 habitants (source INSEE, estimation 2014) le département présente 5,1 % de chasseurs. Pour rappel la France compte en moyenne environ 2 % de chasseurs.

Le département des Landes avec son territoire très rural, se positionne dans la tranche supérieure du nombre de chasseurs par habitant.

Enquête : Qui est le chasseur Landais ?

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a envoyé, en même temps que les bons de commande du permis de chasser, une enquête permettant de caractériser le chasseur Landais. Ce questionnaire se voulait anonyme car il abordait des sujets personnels notamment celui de la rémunération et de la propriété foncière.

Le retour de 3522 questionnaires, soit 15,35% des enquêtes, est un échantillon représentatif de la population de chasseurs du département et permet donc de donner les informations suivantes :







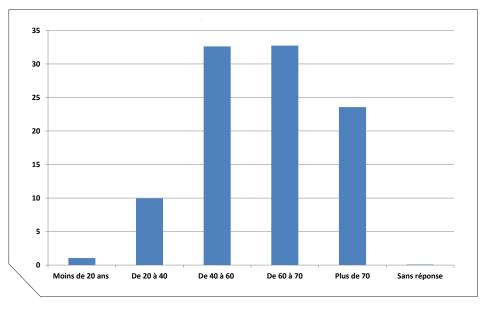






Caractéristiques socio-économiques:



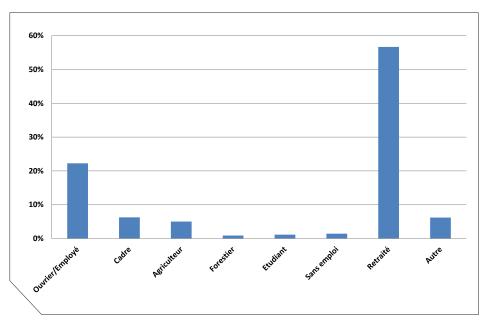


La classe d'âge la plus représentée est celle des plus de 60 ans qui représente 56,31% de la population des chasseurs Landais. A contrario, celle des moins de 40 ans représente à peine 11%. Ce constat explique le graphique suivant qui est la profession exercée par le chasseur Landais: 56,70% des chasseurs sont à la retraite. L'autre information dégagée par cette enquête est que 22,26% sont ouvriers ou employée. Il est intéressant de constater que la

proportion de chasseurs agriculteurs ou forestiers est très faible (respectivement 5% et 0,88 %) c'est dommageable dans le sens où les exigences de ces professions vis-à-vis de la chasse sont croissants.

A noter que les institutions agricoles se sont engagées à promouvoir le passage du permis de chasser auprès de leurs adhérents, espèrons que des mesures concrètes dans ce sens seront prises.

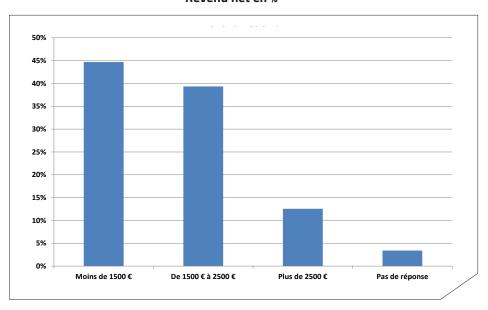
Profession du chasseur Landais en %



La profession exercée induit directement sur le niveau de revenu. Le fait que la population de chasseurs Landais soit composée majoritairement de retraités et d'ouvriers/employés, induit que 44,69% perçoivent un salaire net inférieur à 1500 euros. D'après une

récente enquête de la FNC, la moyenne nationale de dépense par chasseur pour une saison de chasse avoisine les 1600 euros. Cette donnée permet de confirmer que le coût de la chasse reste un facteur limitant du nombre de permis dans le département.

Revenu net en %

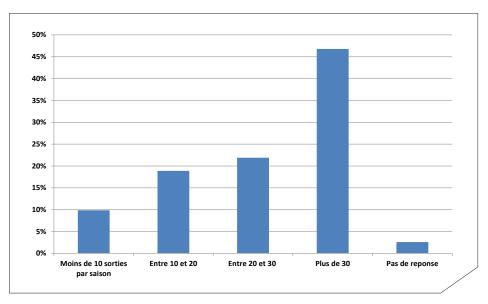


Caractéristiques cynégétiques :

L'enquête avait également pour but de déterminer la pratique de la chasse par les chasseurs Landais. Elle a lisent plus de 20 sorties de chasse par an hors battue.

permis de définir que plus de 65% des chasseurs réa-

Nombre de sorties hors battues en %







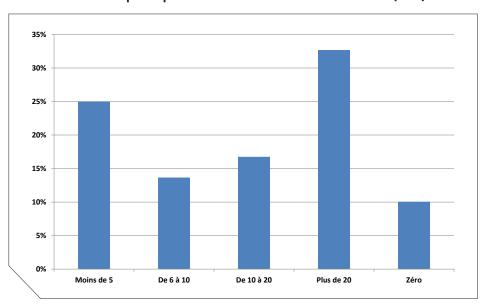








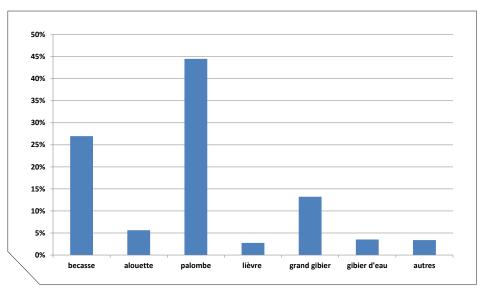
Nombre de participation aux battues du chasseur Landais (en %)



Parallèlement, 35% des chasseurs participent à moins de 5 battues. Deux groupes de chasseurs, quasi équivalents, se distinguent puisque 48,7% des chasseurs Landais participent à moins de 10 battues par an et que 49,43% participent à plus de 10 battues avec une majorité (32,68%) qui participent à plus de 20 battues par an. Ce constat marque bien une différence avec les chasseurs de petits gibiers et ceux de grands gibiers. Pourtant, seulement 21,69% de la population de chasseurs

se dit spécialisée sur 1 espèce et le graphique suivant prouve que seulement 13% des chasseurs se disent "spécialisés" uniquement au grand gibier. Il semblerait donc que les chasseurs qui participent à plus de 10 battues/an chassent également le petit gibier et sont donc des généralistes alors que l'on retrouve plus de chasseurs se disant spécialisés pour les espèces migratrices terrestres notamment la palombe et la bécasse.

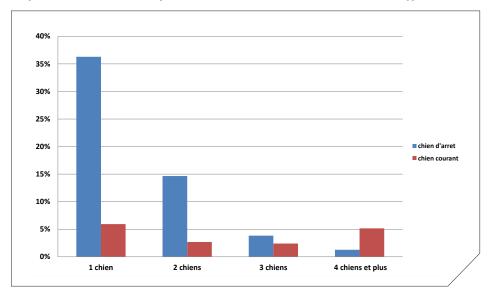
Chasseurs se disant spécialisé sur une espèce (n=764)



Le fait que beaucoup plus de chasseurs se disent spécialisés sur le petit gibier notamment à plume, explique le grand nombre de chasseurs qui pos-

sèdent au moins un chien d'arrêt (plus de 50% des chasseurs).

Répartition des chasseur possédant au moins 1 chien de chasse, et type de chien



Il était également demandé dans le questionnaire de renseigner la surface agricole ou forestière en propriété par le chasseur. Sur les 3522 chasseurs ayant répondu, 1103 sont propriétaires de foncier agricole ou forestier et cumulent :

13 586,375 Ha de terres agricoles et 28 714,052 ha de terres forestières.

Il n'est pas possible, ici, d'extrapoler à l'ensemble des chasseurs, mais une telle surface possédée par cet échantillon montre qu'il ne faut pas opposer chasseurs et propriétaires, comme on peut l'entendre régulièrement, puisque ils peuvent se confondre dans un grand nombre de cas.

Le prix de la validation :

Prix des validations pour la saison de chasse 2012/2013, les composantes du prix de la validation étaient les suivantes :

Type de validation	Adhésion Fédération	Timbre grand gibier national	Redevance cynégétique (oncfs)	Droit de timbre (Etat)	Prix total
Départementale	84,00 €		41,67 €	9,00 €	134,67 €
Départementale nouveau chasseur = validation nationale	28,00€	1,00 €	20,84 €	9,00 €	58,84 €
Nationale avec timbre grand gibier	95,00 €	72,00 €	212,80 €	9,00 €	388,80 €
Nationale sans timbre Grand Gibier	95,00 €		212,80 €	9,00 €	316,80 €
Départementale 9 jours	42,00 €		25,24 €	9,00 €	76,24 €
Départementale 3 jours	21,00 €		16,43 €	9,00 €	46,43 €















Les aspects administratifs sont importants à la Fédération. Pour cela une équipe cohérente permet d'assurer ces missions. N'oublions pas qu'à la Fédération sont traités chaque année :

- 24 000 permis
- 24 000 carnets bécasses
- 901 carnets tonnes
- 2000 carnets alouette
- Plusieurs centaines de dossiers dégâts
- Plusieurs milliers de courriers
- Une moyenne de 20 appels téléphoniques par jour
- Une dizaine de visites par jour

Le service administratif de la Fédération des Landes peut se vanter d'une grande efficacité dans un contexte où la charge administrative exigée aux Fédérations est de plus en plus importante.

La Communication

Partie intégrante des missions des Fédérations, la communication permet de valoriser l'importance de l'activité cynégétique dans le milieu naturel et de faire comprendre l'importance de la prise en compte de l'environnement par des acteurs du territoire. Pour cela la Fédération s'est dotée d'outils, de compétences et publie régulièrement les synthèses de ses travaux.

Auprès du grand public

Les expositions et manifestations

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à certaines grandes manifestations départementales et nationales. Le but de ces expositions est de :

- Toucher un public aussi large que possible.
- Promouvoir les missions de la Fédération et des chasseurs locaux.
- Apporter concrètement quelques éléments d'actions concernant la gestion d'une espèce (par exemple le chevreuil), ou d'un habitat (les zones humides, la forêt galerie).
- Susciter des questions, un débat.

La Fédération met, par ailleurs, à disposition des ACCA qui organisent des manifestations, du matériel d'exposition.

Ainsi en 2013 la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes aura été présente :

- A la journée des associations des fêtes de Dax
- Aux journées mondiales des Zones Humides

- Aux journées Aquitaine Nature
- A la fête de la chasse à Castelnau Chalosse
- A la fête de la grue : Grus Cascogna (avec visites guidées)
- Au Printemps des Landes
- A la plantation de Haies de Lagrange
- Aux journées du patrimoine
- Au marché de nuit à Losse

Visites de Sites

Les visites de sites ont été initiées en 1990 à Saint-Martin-de-Seignanx avec un succès important. Elles ont été renforcées par des opérations « portes ouvertes » sur certains des autres sites de la Fédération (Marais de Sore, Lagune de Vert, Barthes de Pontonx...) ainsi que par les Journées Aquitaine Nature où la Fédération a ouvert une partie de ses sites aux publics. Les techniciens fédéraux ont pu faire visiter la réserve du Cout de Mountagne, la réserve des Barthes de Saint Martin de Seignanx, la lagune de Latapy à Vert, la Lagune de la Roustouse, le marais d'Aureilhan.

De plus, sont mis à disposition pour le public, des observatoires situés en bordure des réserves de Pontonx-sur-Adour et de Saint-Martin-de-Seignanx. Ouverts toute l'année, ils permettent de sensibiliser le public à l'importance des zones humides. Ils sont également pourvus d'informations sur l'action fédérale et sur l'action des chasseurs locaux. Pour exemple, environ 12 000 visites annuelles sont enregistrées à l'observatoire de Saint Martin de Seignanx où l'accès est libre et gratuit.

En sus sur la commune de Pontonx sur l'Adour, un animateur employé par la mairie réalise des visites auprès de scolaires, périscolaires et d'adultes principalement sur le site en gestion de la Fédération. Ce sont plus de 1000 personnes qui sont sensibilisées par ce biais, la Fédération remercie chaleureusement cette aide précieuse.



Presse et journaux télévisés

La FDC 40, ainsi que les douze autres FDC de la région Sud-Ouest, proposent des articles sur l'actualité Cynégétique pour le « journal du chasseur », trimestriel régional.

À cela s'ajoutent les 2 éditions spéciales « Landes » de ce même journal destinées aux 24 000 chasseurs landais. Elles paraissent au mois de juin suite à l'assemblée générale, et au mois de septembre pour l'ouverture afin de diffuser les différents arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse.

A cela s'ajoutent les diverses parutions dans la presse spécialisée ou généraliste, qu'elles soient écrites, sur internet ou même télévisuelles. Ainsi le service technique, ainsi que le centre Alca Torda ont pu, cette année, rencontrer des journalistes des chaines France 3 et TVPI, notamment sur le programme de plantation de haies.

Site internet

Le site internet permet de renforcer la communication avec les chasseurs et de diffuser de l'information au plus grand nombre. Il permet également la simplification de certaines démarches et du contact avec votre Fédération.

www.fedechasseurslandes.com

Le site internet vous permet de suivre en temps réel l'évolution de la réglementation, ainsi que les animations encadrées par la Fédération. Il vous est aussi possible de vous inscrire pour l'examen du permis de chasser, de valider et de payer votre validation saisonnière.

Un contenu interactif (photos, vidéos) est mis à votre disposition.

N'oubliez pas de consulter notre page Facebook pour une information cynégétique au fil des événements et où vous y trouverez les réactions en direct des passionnés de chasse landaise. Ce sont déjà près de 3500 membres qui participent, constituant ainsi un réseau important au niveau landais.

Auprès des scolaires

Initiée, depuis 1976, par la Fédération des chasseurs, l'action auprès des scolaires a maintenant été déléguée, en partie, au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays de Seignanx, qui peut, ponctuellement, être aidé par du personnel fédéral.

Cela permet de réaliser une action complète et pérenne sur l'éducation à l'environnement auprès de 4000 scolaires chaque année. Les sujets abordés sont variés bien que le thème principal soit axé sur les zones humides et sur les Barthes en particulier, où est abordé le rôle important qu'y jouent les chasseurs.

Le bilan des actions d'éducation à l'environnement 2013 du CPIE est le suivant :

Par cet intermédiaire le nombre de personnes sensibilisées, aux Barthes, aux oiseaux d'eau, à la gestion de sites etc. est important et l'action du CPIE permet de toucher un large public diversifié dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

	Public	Nb de personnes	Nb d'interventions
	Maternelles et primaires	3921	70
ANIMATION	Collèges et lycées	94	3
	Périscolaires	1443	113
FORMATION	Lyoles Agricoles	117	4
	BTS/Facultés	416	23
	Professionnels	225	19
	Groupes adultes	136	. 8
AUTRES ACTIONS	Grand public	824	45
	Manifestations/Expos	76	3
TOTAL	and the second second	7252	288

Document scientifique sur les oiseaux d'eau

Le personnel de la fédération réalise depuis plus de 25 ans des suivis annuels sur les espèces fréquentant les zones humides. Afin de valoriser ce travail, et de montrer comment les chasseurs pratiquent l'environnement, un cabinet d'études a été engagé pour réaliser une étude statistique poussée sur les résultats de comptages. Courant 2014, un document écrit de 150 pages analysant l'ensemble des sites gérés de la fédération et les populations d'oiseaux d'eau présents sera disponible gratuitement. Ce travail est possible grâce au partenariat financier du conseil général et de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Des extraits de ce document sont présentés dans la partie oiseaux d'eau en fin de rapport.



Communication scientifique

En raison de son expertise en termes de connais sances du territoire et de suivi des espèces, la Fédération produit régulièrement des documents à portée scientifique, à destination du grand public ou des professionnels.

Cette mission de production de documents scientifiques est indispensable pour la valorisation de l'activité chasse. Pour exemple, la production d'une synthèse concernant les suivis des alouettes (voir rapport d'activité 2012) a permis de ne pas faire diminuer le quota de prise d'alouettes aux pantes et aux matoles.

Evaluation des prélèvements bécasse, saison 2012/2013

La FRC Aquitaine a mis en place une étude statistique, opérée par un statisticien professionnel, sur les prélèvements de bécasse au niveau régional. Depuis deux saisons, cette étude s'appuie sur un échantillon des carnets retournés aux Fédérations. Il permet de tirer des conclusions fiables sur les prélèvements en termes de quantités, mais également en termes de répartition dans le temps, d'organisation de cette chasse, et de comparer ces données et les différentes mesures de gestions mises en place dans les départements aquitains. Les résultats de cette étude sont présentés dans la partie sur les espèces.

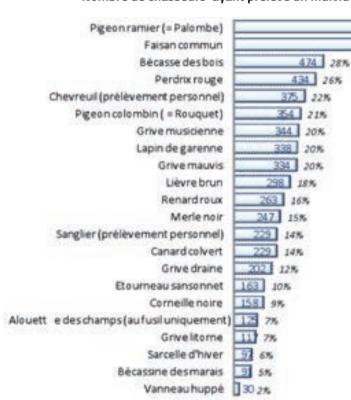
Evaluation des prélèvements toutes espèces

Pour la saison 2012/2013 La FRC Aquitaine a mené une enquête auprès des chasseurs de la région en leur demandant de renseigner leur tableau de chasse.

Un bureau d'études a été missionné pour évaluer les prélèvements des principales espèces chassées en aquitaine. Grâce à cette estimation, les fédérations d'aquitaine anticipent une demande de plus en plus pressante de connaissance de l'impactdel'activitécynégétiquesurles espèces. Cela permet également de démontrer que la chasse est indispensable à la connaissance des populations de certaines espèces.

L'enquête nous apporte une quantité d'informations très intéressantes, en voici quelques exemples :

Nombre de chasseurs ayant prélevé un individu de l'espèce



Le graphique ci-dessus nous permet d'identifier les gibiers les plus chassés par les chasseurs aquitains.

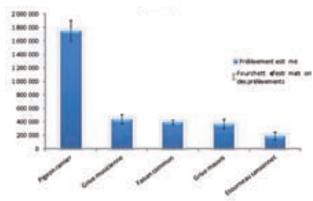
1167 69% 982 58%

Bureau d'Etudes

Environnement

De même il est possible d'estimer les prélèvements des principales espèces :

Estimation des prélèvements des 5 espèces les plus prélevées en 2012/2013 en Aquitaine





023

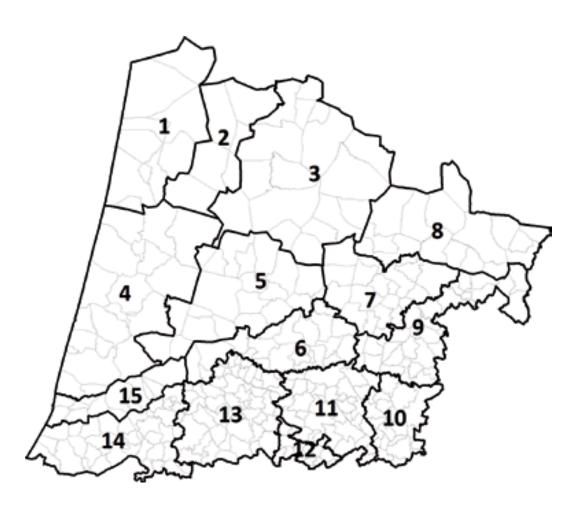
MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES LANDES

PARTICIPE À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CYNÉGÉTIQUE DÉPARTEMENTAL AINSI QU'À LA PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES HABITATS.

Pour cela, elle s'ancre dans une logique de gestion des espèces, chassables ou non, ainsi que des milieux naturels. C'est une part importante et indispensable de l'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Elle permet le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques et est donc primordiale pour inscrire la chasse dans sa durabilité et préserver les intérêts des chasseurs.

La gestion de la faune sauvage et du territoire qui la porte nécessite une organisation rigoureuse. Pour cela le département des landes est découpé en **unités de gestion**. Les unités de gestion sont des regroupements communaux virtuels basés sur le contexte pédo-climatique, patrimonial, agro-sylvicole et faunistique. Véritables terroirs de chasse, ils permettent un suivi précis des populations. Leur répartition est la suivante.



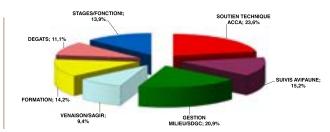
Nom

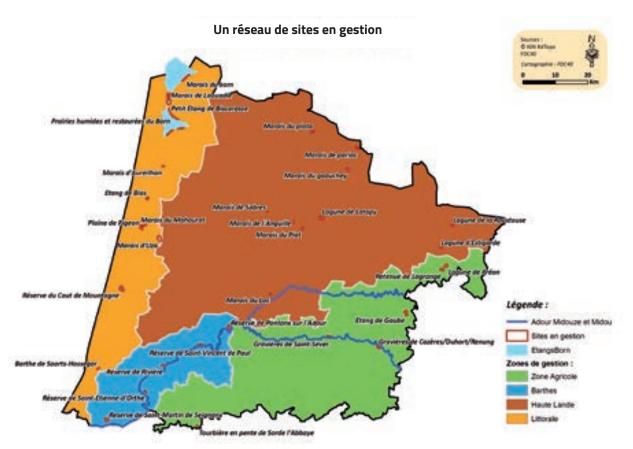
- 1 Born
- 2 Lande de l'Ouest
- 3 Haute Lande
- 4 Marensin Centre Littoral
- 5 Pays Morcenais
- 6 Zone Intermédiaire
- 7 Marsan Roquefortais
- 8 Lande du Nord-Est

- 9 Armagnac
- 10 Tursan
- 11 Chalosse
- 12 Piémont
- 13 Chalosse Ouest
- 14 Pays de Seignanx, d'Orthe et des Gaves
- 15 Maremne Moyen-Adour

Les missions des personnels techniques de la Fédération sont bien équilibrées entre les différents postes. C'est la volonté fédérale de ne pas prioriser un poste largement plus qu'un autre même si le poste grand gibier tend à prendre une place beaucoup trop importante.

Activites techniques bilan de l'annee 2013





Interventions en faveur des milieux et des zones humides

La Fédération est engagée dans une démarche de protection et de valorisation de zones humides. Elle a en gestion **27 sites** pour une surface de plus de **2000** hectares.

Chaque site bénéficie de l'expertise naturaliste de la Fédération, du CPIE Seignanx et Adour, ou d'intervenants privés. Grâce aux différents inventaires réalisés (habitats, faune, flore) sur chaque site, une politique de gestion adaptée est mise en place en fonction du contexte local afin de privilégier une espèce ou un habitat inféodé au site en question.

Ces sites permettent de disposer d'une échelle de gestion et d'observation du milieu la plus précise qui soit. Ils permettent le suivi de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, de rapaces, d'insectes et d'amphibiens, ainsi qu'un suivi de l'état de la biodiversité (ordinaire et ex-

ceptionnelle), du milieu, des conditions climatiques et de l'hydrologie du territoire. La Fédération mène une politique de développement du nombre de sites en gestion. L'achat de sites est dans la majorité des cas réalisé en partenariat avec un ou plusieurs acteurs institutionnel. La Fédération s'appuie sur l'aide du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Fondation pour la Protection des Habitats et la Faune Sauvage, de Communes et de propriétaires privés.

La politique d'ouverture des sites au public ainsi qu'à la chasse est variable en fonction du contexte, du milieu, de la fragilité et de la richesse écologique locale. Ainsi certains sites sont des ilots de protection dont l'entrée est interdite par arrêté alors que d'autres peuvent accueillir du public ou se voir pratiquer des activités.















INTERVENTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ZONES HUMIDES



L'ensemble des sites nécessite un entretien, des investissements, des suivis. Chaque année est monté un programme d'actions en faveur des zones humides Landaises. Dans la logique de conservation des habitats principalement en milieux humides, il est nécessaire de faire valoir au niveau institutionnel l'importance de la préservation de ce patrimoine naturel et culturel. La Fédération, dans cet objectif, met en œuvre des moyens techniques, humains et financiers importants. Cette démarche est largement validée par l'ensemble de ses partenaires puisqu'elle bénéficie d'un soutien financier du Conseil Général à hauteur de 20%, du

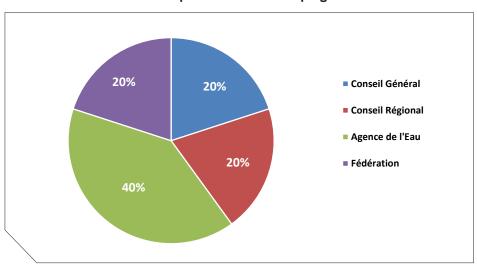
Conseil Régional à hauteur de 20%, et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 40%. Elle permet l'intégration du monde cynégétique dans les politiques publiques de protection des habitats et des espèces.

En sus, l'implication de la Fédération des chasseurs dans la rédaction du document d'objectifs de la ZPS des Barthes, qui permettra de faire valoir la vision des chasseurs sur ce territoire, sera couverte par une subvention.

Bilan des Actions 2013 sur l'ensemble des sites en gestion (budget total : 210 310 €)

Sont présentés ci-après, l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année 2013 en faveur des zones humides dont la gestion est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Ces actions sont cofinancées par les partenaires habituels : le Conseil Général des Landes, Le Conseil Régional d'Aquitaine, L'Agence de l'Eau Adour Garonne en suivant la répartition suivante :



Part de financement de chaque structure dans le programme Zones Humides

Les actions sont présentées par grandes entités territoriales :

Les Barthes

A l'origine, aménagement humain à but agricole, les Barthes de l'Adour sont aujourd'hui dotées d'une richesse écologique reconnue en raison de leur diversité d'habitats et le fonctionnement hydraulique qui les caractérise. C'est un territoire où beaucoup d'usages se juxtaposent. La chasse, la pêche, l'agriculture, l'élevage et la sylviculture y cohabitent et participent à leur richesse.

Zone	Site	Type d'action	Détail
	Réserve de Saint-Martin-de-Seignanx	Investissements et aménagements	Empierrement de l'entrée du site Panneaux de signalisation Remplacement panneaux en brande Piquets, et matériel pour implantation clôture
Sarthes		Gestion Courante et entretien	Entretien végétation observatoire Entretien des prairies, chemins et bordures
3ar		Lutte contre	Lutte contre la Jussie
.	Réserve de Saint-Etienne-d'Orthe	Gestion courante, et entretien Lutte contre la Jussie	Entretien mécanique des prairies et du marais Gyrobroyage et exportation
	Réserve de Pontonx S/ Adour	Investissements et aménagements	Reprofilage accotement plan d'eau Panneaux d'information du public
		Gestion Courante et entretien	Fauche des prairies, et exportation

Une étupe topographique des Barthes de L'Adour



Dans le Courant de l'année 2013, la fédération a commandité une étude topographique des Barthes de L'Adour. Il s'agit de faire relever par un cabinet de géomètre, l'ensemble des contours et des niveaux (altitudes) des Barthes communales de l'Adour. En parallèle tous les ouvrages présents dans ces Barthes ont pu être recensés. Cette définition géographique de ces sites remarquables va permettre d'en affiner la connaissance au plus près de la réalité. Une telle connaissance va permettre, par exemple, de mettre à jour les règlements d'eau ou bien de comprendre de manière plus précise le fonctionnement hydraulique de chacune des Barthes. Cette action encadrée par la fédération a été possible par le financement partenarial de nos financeurs habituels. Les résultats seront présentés courant 2014.



Le Littoral

Le littoral, de par son attrait touristique, est forcément emblématique de notre département. Cette zone présente également une richesse biologique impressionnante, qui mériterait à elle seule un voyage. En arrière des dunes littorales, nombre de zones humides et marais côtoient l'urbanisation galopante. La nécessité de préservation de ces sites fait de cette zone la plus fournie en sites fédéraux. La présence des grands étangs landais renforce cet attrait. La chasse y est courante avec des techniques parfois très spécialisées. 8 sites y sont gérés pour 606 ha. Les marais et prairies du Born y sont gérés en partenariat avec l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) qui fait partie intégrante du programme « Zones Humides » de la Fédération















INTERVENTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ZONES HUMIDES





Zone	Site	Type d'action	Détail
	Barthes de Soorts-Hossegor	Gestion Courante et entretien Suivis	Rénovation, et entretien des canaux Etude topographique
	Marais du Cout de Mountagne à Léon	Gestion Courante et entretien	Entretien mécanique des chemins, digues Travaux d'entretien des praires
		Suivis	Suivi des passereaux nicheurs
	Marais d'Uza	Investissements et aménagements	Aménagement d'un pont pour le passage du bétail
	Marais de Mahourat à St-Julien-en-Born	Investissements et aménagements	Mise en place de clôture Panneaux d'affichage en bois
-		Gestion Courante et entretien Suivis	Entretien des prairies Cartographie des habitats
Littoral	Marais d'Aureilhan	Investissements et aménagements Gestion Courante et entretien Suivis	Panneaux d'information Entretien des prairies et bords des canaux cartographie des habitats
	Marais de Laouadie à Biscarrosse	Investissements et aménagements	Terrassements en bordure de clôture Mesures altimétriques Etude géotechnique (Observatoire) Achat matériel clôtures
		Gestion Courante et entretien	Entretien des layons de cloisonnement
		Suivis	Inventaire des insectes Suivi botanique sur zone écobuée
	Marais du Born	Investissements et aménagements	Participation salarié ACGELB



La Haute Lande

Plateau forestier et agricole, Il est une part importante du plus grand massif forestier continu d'Europe. Les lagunes et zones humides y sont les témoins d'un passé marécageux. Ces zones doivent être préservées pour assurer la continuité du patrimoine écologique du département.

La Fédération y gère 11 sites pour 610 hectares.

Bilan des travaux 2013 en haute Lande :

Zone	Site	Type d'action	Détail
	Marais du Los à St Yaguen	Suivis	Suivi des passereaux nicheurs
	Lagune de Latapy à Vert	Investissements et aménagements Gestion Courante et entretien	Terrassements plateforme observatoire Girobroyage des prairies
		Suivis	Suivi des passereaux nicheurs
Lande	A4 : 1	Investissements et aménagements	Mise en place d'un accès avec pont Achat matériel pour clôture
Haute	Marais de l'Anguille à Garein/Luglon	Suivis	Suivi des passereaux nicheurs cartographie des habitats
	Marais du Plata à Sore	Investissements et aménagements	Achat matériel pour clôture Bois pour restauration d'un seuil
		Suivis	Suivi des Leucorrhine
	Lagune de la Roustouse à Losse	Suivis	Cartographie des habitats



La Zone Agricole

Zone de transition entre le bassin aquitain et le piémont pyrénéen, la zone agricole, comme son nom l'indique est riche d'une culture agricole de polyculture et d'élevage. Historiquement moins humide que le plateau landais, cette zone recèle cependant de territoires où la biodiversité est prégnante. La Fédération y gère 4 sites pour 288 ha

Zone	Site	Type d'action	Détail
ole	Lagune de Pernaute à Créon d'Armagnac	Suivis	Suivi des passereaux nicheurs
rice	Etang de Gaube à Perquie	Suivis	Suivi des passereaux nicheurs
Ag	Tourbière de Sorde l'Abbaye	Investissements et aménagements	Etude topographique





















Les vaches marines

La fédération a engagé depuis 2011 un partenariat avec le conservatoire des races d'aquitaine, la réserve naturelle de l'étang de Cousseau et la sepanso afin d'aider au sauvetage de la race bovine « marine landaise ». Les partenaires initialement propriétaires du dernier troupeau existant ont confié à la fédération une partie de l'effectif. Ces animaux servent à l'entretien de certaines zones humides du département. Cette race étant rustique l'entretien est de grande qualité eu égard de nos objectifs de gestion.

Ce partenariat fonctionne très bien puisque les animaux pris en charge par la fédération se reproduisent et sont en excellente santé.

En 2013 a été effectué un échange de males reproducteurs afin d'assurer la diversité génétique et 4 naissances ont eu lieu. Ce qui porte le troupeau à 18 têtes pour cette année.

Mesures compensatoires de L'A65

Depuis l'année 2013 la fédération intervient également dans l'établissement de plans de gestion de sites intégrés au programme de compensation écologique de l'Autoroute A65.

A'Liénor, concessionnaire de l'autoroute A65, a confié à CDC Biodiversité la mise en œuvre des mesures compensatoires écologiques liées à la réalisation de cette infrastructure.

Une convention de partenariat a été signée entre la FDC40 et CDC Biodiversité pour l'élaboration des plans de gestion de deux sites de compensation :

- Un marais en périphérie de Mont de Marsan d'une surface de 11,2 ha
- Des parcelles en prairies dans la vallée de l'Adour d'une surface de 23 ha

Sous le pilotage de CDC Biodiversité, la FDC40 définit les actions (travaux et gestion) à mener sur ces sites dans le but de restaurer et d'entretenir des habitats favorables aux espèces impactées par la construction de l'autoroute.

Intervention dans les programmes environnementaux

L'action de la Fédération dans le domaine de la conservation et gestion des habitats, résulte également de son intervention dans les commissions et réunions auprès des organismes et instances intervenant dans ce domaine

Elle intervient à titre d'expert reconnu dans la prise de décisions, depuis plus de 30 ans, et dans la gestion des zones d'intérêt écologique et donc cynégétique. La Fédération apporte des éléments de réponse dans les problématiques de conservation des milieux, enjeu fort dans le département des Landes.

L'activité cynégétique, que ce soit au niveau national ou local, est partie prenante dans l'intérêt de conservation des milieux naturels. La Fédération des Landes appuie cette implication par son intégration dans les démarches de conservation des habitats et de mise en place de zonages de protection naturels comme les zones Natura 2000 ou les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Ainsi afin de faire valoir l'importance de l'activité chasse au sein du territoire, la Fédération intervient sur plusieurs projets.

Interventions en 2013:

Projet :	Type d'intervention de la FDC40
Site Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born »	 Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale
Site Natura 2000 : « Dunes modernes du littoral landais » Site Natura 2000 : « ZPS des Barthes »	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale Recensement des populations de Lapins et étude de leur dynamique Participation aux animations Opérateur technique
Site Natura 2000 : « 2F3 des bartiles »	· Operateur technique
SAGE des Etangs littoraux Born et Buch	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion et la protection de milieux humides Expertise environnementale Participation aux animations
SAGE de la Midouze	 ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux
Site Natura 2000 : « Réseau Hydrographique des affluents de la Midouze »	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale Réhabilitation/Gestion du Marais du Los à Saint-Yaguen
Site Natura 2000, la gélise.	 ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000, Midou-Ludon.	 ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000 : Zones Humides de l'ancien étang d Lite-et-Mixe	 ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Comités de Sites des Barthes	Expertise environnementale Expertise historique Participation à l'élaboration des plans de gestion
Comité de site des carrières de Tercis	Expertise environnementale (avifaune) Défense des intérêts cynégétiques

La présence de la Fédération dans l'ensemble de ces comités demande un temps très important de par la régularité de ces réunions. Le choix de la Fédération est d'être une part active des différentes organisations environnementales du département des Landes.

Pour 2013, la participation à l'ensemble des réunions Natura 2000 et des commissions environnementales représente **1400 Heures de travail** effectif, ce qui correspond approximativement à un temps complet sur l'année. Cette charge est indispensable pour la prise en compte pragmatique de la chasse dans l'ensemble de ces documents.















SOUTIEN ET COORDINATION POUR LES ACCA

Le soutien aux ACCA s'ancre dans cette logique de gestion territoriale. Il se décline sous plusieurs formes :

Soutiens et conseils techniques

Assurées par le service technique, ce sont **plus de 3000 heures de travail,** en 2013, qui sont nécessaires pour conseiller et encadrer les missions d'aménagement, de repeuplement, de piégeage, de gestion des réserves, d'appui administratif... des détenteurs de droit de chasse, principalement des ACCA.

De même la Fédération assure un rôle de redistribution de l'argent des adhérents pour le faire revenir sur le territoire.

En 2013, **294 452 €** ont été redistribués aux territoires par le biais des subventions et des encouragements à la gestion.

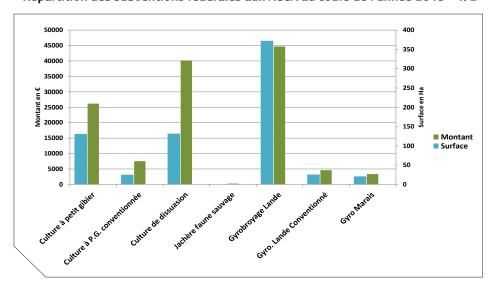
Subventions aux ACCA

La Fédération oriente une partie de son budget comme retombée directe sur le terrain et les chasseurs, ainsi les Associations de Chasse Communales Agréées sont soutenues financièrement par la Fédération à l'aide de 2 types de subventions :

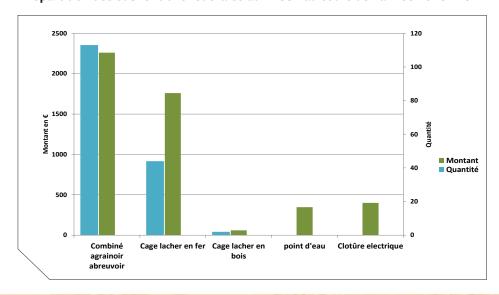
Subventions à l'action cynégétique

Afin de soutenir les travaux d'aménagements et d'améliorations du territoire, éléments indispensables au respect des équilibres biologiques, la Fédération encourage les pratiques en faveur des milieux et de la faune par le biais de subventions, auprès de ces adhérents. Ces subventions pour l'année 2013 ont été réparties de la manière suivante:

Répartition des subventions fédérales aux ACCA au cours de l'année 2013 - 1/2



Répartition des subventions fédérales aux ACCA au cours de l'année 2013 - 2/2





106 ACCA, 1 GIC et 1 territoire privé ont bénéficié de subventions fédérales cette année. Les territoires adhérents qui participent sont bien impliqués et permettent une gestion cohérente.

Le poste prépondérant est le Gyrobroyage de landes, avec une surface de 398 ha (dont 25,7 Ha conventionnés). Cette action est très utile pour éviter la fermeture du milieu, et rendre le territoire plus favorable au développement de la petite faune. Associés à l'entretien de 156 ha de culture à petit gibier, il contribue à une action pertinente pour le maintien du petit gibier sur notre territoire et bénéficie à une multitude d'autres espèces.

Ce sont donc 131 614 € qui ont été redistribués aux territoires sous la forme de subventions à l'action cynégétique.



Encouragement à la gestion :

Le but étant d'aider au financement d'actions qui vont dans le sens de la gestion durable du territoire de chasse et de la faune sauvage.

La Fédération favorise la gestion des milieux et de la faune sauvage par son système d'encouragement à la gestion. Le principe est d'octroyer un certain nombre de points par action aux ACCA qui les mènent, le total des points donnant droit à une subvention fédérale répartie de la manière suivante :

Points	Subvention obtenue	Points	Subvention obtenue
De 25 à 30	90 €	De 181 à 200	1 160 €
De 31 à 40	210 €	De 201 à 220	1 280 €
De 41 à 50	270 €	De 221 à 240	1 400 €
De 51 à 60	335 €	De 241 à 260	1 520 €
De 61 à 70	395 €	De 261 à 280	1 654 €
De 71 à 80	455 €	De 281 à 300	1 770 €
De 81 à 100	550 €	De 301 à 320	1 890 €
De 101 à 120	670 €	De 321 à 340	2 015 €
De 121 à 140	790 €	De 341 à 360	2 135 €
De 141 à 160	915 €	De 361 à 380	2 255 €
De 161 à 180	1 035 €	De 381 à 400	2 380 €













SOUTIEN ET COORDINATION POUR LES ACCA

Pour l'année 2013, **25 908 points** ont été attribués (24 572 en 2012). Cela représente un subventionnement global de **162 838 €** (154 560 € pour la campagne 2012).

Avec 6440 points (24,8% des points) pour l'encouragement de l'agrainage et 3310 points (12,7%) pour la gestion sanglier (chasse avec plusieurs territoires), le poste « sanglier » reste le poste prédominant dans l'attribution des points.

Ce sont donc **37,5%** des points d'encouragement à la gestion qui sont attribués à la gestion du sanglier.

237 ACCA, 1 AlCA et deux territoires en opposition participent à l'encouragement à la gestion. Le taux de participation des ACCA (71%) est satisfaisant et nous permet d'assurer et d'encadrer une gestion pertinente et homogène sur l'ensemble du territoire. En moyenne les territoires ont obtenu 108 points au cours de la saison, la participation est donc active mais reste très accaparée par la gestion du Sanglier alors que l'intérêt pour cette espèce des chasseurs landais semble limité.

Service de cartographie

En 2013 la fédération s'est dotée d'un traceur (imprimante en grand format) et propose aux ACCA de leur fournir une cartographie de leur territoire et de ses composantes (postes fixes, oppositions, rcfs) sur des plans de 1m² (format AO) ou de 50dm² (A1). Cette possibilité a plu puisque 63 cartes au format AO et 13 au format A1 ont été produites.

De plus il est possible de réaliser des cartes dites opérationnelles, exemple : zoom sur les traques avec plastifiage.

Nous rappelons que ce service est payant la production d'un plan A0 coûte 5€ et d'un plan A1 : 2,5 €

Accord avec l'assurance GAN

La fédération a répondu à la proposition de l'assurance GAN concernant l'assurance des ACCA. Cette proposition permet de faire diminuer la facture de l'assurance et propose un panel de services optionnels.

Addi'Chasse

Le projet Addi'chasse a été lancé lors de la saison 2011/2012 afin de remplir plusieurs missions

Apporter de l'aide aux ACCA dans la réalisation des plans de chasse (contexte post-tempête)

- Faire découvrir la chasse landaise et ses spécificités
- Valoriser le rôle de la chasse dans l'économie des territoires (informations touristiques, produits régionaux...)

Ce projet important fait alors, depuis deux saisons, ses preuves puisque de plus en plus de personnes sont intéressées pour venir, et de plus en plus d'ACCA y participent. Il remplit son rôle d'aide aux ACCA en termes de main d'œuvre pour la réalisation des plans de chasse, il permet également de nombreux échanges entre chasseurs d'horizons différents. Il semble cependant que peu de chasseurs landais en quête de territoire de chasse ne profitent de cette opportunité.

Pour la chasse Landaise, c'est un important vecteur de promotion de sa spécificité et de son territoire.

Pour le Département, c'est un projet de développement du territoire rural puisqu'il permet d'amener des personnes (et parfois leur famille aussi) sur des territoires peu touristiques et en période creuse. De plus un tel projet va permettre de faire découvrir productions et activités touristiques locales.

Les nombreux retours qui nous reviennent sont tous très positifs que se soit de la part des chasseurs ou des territoires.

Pour rappel, les tarifs ont été voulus relativement bas comparativement aux offres commerciales de chasse. Le calcul des prix est simple pour les espèces de grand gibier, une carte addichasse vendue (bracelet compris) permet de financer 3 bracelets de la même espèce.

Le Bilan de cette deuxième saison (de juin 2013 à Janvier 2014) est très positif puisque 107 chasseurs sont venus chasser dans notre département par ce biais, c'est quasiment trois fois plus que l'année dernière.

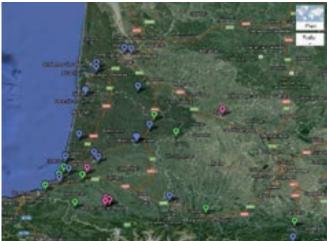
De plus les retours d'expériences des ACCA et des Addi-chasseurs sont tous positifs.

Consultez le site internet : www.addi-chasse.fr

Cette année 160 cartes ont été vendues :

Type de Carte	Nombre	Type de Carte	Nombre
Cartes journalières battue chevreuil	0	Cartes petit gibier	47
Cartes annuelles battue chevreuil	0	Cartes Palombière	1
Cartes journalières battue cerf	17	Cartes bécasse	13
Cartes annuelles battue cerf	1	Cartes turdidés	1
Cartes meute	1	Carte lièvre	1
Cartes approche/affût chevreuil sans venaison	5	Cartes approche/affût chevreuil + venaison	59
Cartes affût sanglier + venaison	1	Cartes affût sanglier sans venaison	4





Les retombées économiques pour les ACCA ne sont pas l'objectif principal d'Addi-chasse, mais force est de constater qu'avec l'augmentation du nombre de pratiquants, cet aspect n'est pas négligeable. Puisque pour cette saison les ACCA participantes se sont répartis 7615 €

Les cartes ci-dessus présentent l'origine des chasseurs ayant participé au programme Addi-chasse. En rose sont représentés les chasseurs venus pour une ou des battues, en bleu pour l'approche ou l'affût, en vert pour le petit gibier.

On constate que les chasseurs venus pratiquer l'addi-chasse sont venus de toute la France, il semblerait que notre projet soit donc connu au niveau national. L'explosion du nombre de participant en montre l'intérêt.

Aujourd'hui se sont 41 ACCA qui participent au projet, nous attendons une croissance importante de ce nombre dans les prochaines années puisque l'intérêt pour notre projet d'accueil est grandissant.

De plus beaucoup ont compris l'utilité de cette démarche pour la régulation des populations, notamment de cervidés, ce qui est important dans notre contexte de reboisement post-tempête.

N'oubliez pas que ce projet s'adresse aussi et en premier lieu aux chasseurs landais puisqu'il permet également de fournir un territoire à un chasseur sans territoire ne voulant pas s'engager en tant que membre facultatif dans une ACCA, ou ne souhaitant aller chasser que ponctuellement.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site **addi-chasse.fr** ou à contacter directement **Timothé Quenouille au 06 89 87 88 41**













AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX

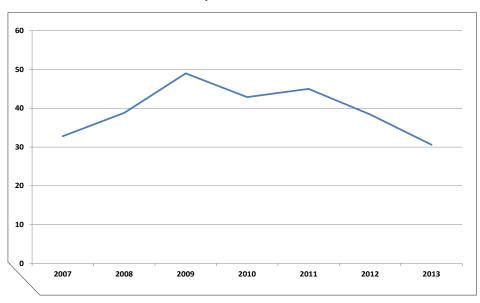
Jachères fleuries

La Fédération s'engage également en faveur de l'entomofaune en encadrant la mise en place de jachères fleuries et/ou mellifères.

Il s'avère que la demande en termes de semences de jachères fleuries amorce une baisse. La fédération ne dramatise pas de cet effet car l'intérêt en termes de biodiversité de cette action est relativement limité.

L'intérêt est au niveau de la communication, et, dans ce but, 14 panneaux d'informations ont été implantés

Hectares de jachères fleuries cultivés



Nombre de personnes ou collectivités ayant commandé des semences		
Communes concernées	75	
Hectares ensemencés	30,6 ha	

Plantation de haies

Pour l'année 2013, la fédération perdure dans la volonté d'intervenir en faveur du paysage et de la biodiversité en développant un programme de plantation de haies. Un projet a été mis en place en partenariat avec la commune de Lagrange et la communauté de communes des Landes d'Armagnac

Ainsi pour l'année 2013, 3850 mètres linéaires ont été plantés selon le bilan suivant.

Commune	Date de plantation	Longueur (mètres)
Sabres (Lyçée Agricole)	18/11/2013	400
Lagrange	28 et 29/11/2013	3000
Sorde l'Abbaye	16/04/2013	450

Dans ces différents partenariats, la Fédération apporte des conseils techniques sur les essences à planter (uniquement essences locales) et une aide financière en fournissant les plants.

Plantation de haies sur la commune de Lagrange.

Les 28 et 29 novembre 2013, la commune de Lagrange, aidée de la Fédération des Chasseurs des





L'action dans le cadre du développement des Haies est un programme cher à la fédération.

Cependant conscient qu'une replantation ponctuelle ne compensera pas des décennies de remembrement et de défrichement, depuis cette année, est initié un programme de rapprochement des collectivités territoriales dans le but d'influencer l'entretien des bords de routes et de chemins. L'emprise que représentent ces espaces est conséquente, réussir à amener à un entretien raisonné, dans le respect de la sécurité routière, pourrait permettre de voir améliorer de manière significative des espaces aujourd'hui détériorés.

L'action en faveur des milieux est une part importante des actions de l'équipe fédérale, face à un territoire qui a subi et subit toujours des mutations importantes. L'action des chasseurs en faveur de la préservation de sa richesse est primordiale pour la chasse, pour son image et pour l'intérêt général.

Landes, a organisé une plantation de haies de grande envergure.

Cette plantation, possible par le financement partenarial du consortium d'entreprises privées (Fouquet's, Ricoh, vignobles lurton, prim'azur), de la commune et de la Fédération des Chasseurs était l'occasion d'un véritable rendez-vous autour de la nature.

Les écoles primaires du secteur ont toutes été conviées afin de participer à ces travaux qui vont dans le sens de la biodiversité et du paysage.

En plus de la participation à la plantation, les enfants ont assisté à plusieurs animations autour de la nature et de la biodiversité :

- Observation des oiseaux hivernants sur un site géré par la fédération sur la commune. Les enfants ont pu apprendre à reconnaitre et a compter les oiseaux présents notamment les oies et canards
- Participation à la capture et au baguage de turdidés avec l'ornithologue franck IBANEZ. Le principe du baguage, et la nécessité de connaitre la migration des oiseaux ont pu être abordés.
- Explications précises de l'intérêt de la diversité végétale sur un territoire, de l'intérêt des haies pour la biodiversité, la nécessité de varier les espèces végétales.

Ainsi les 230 enfants répartis sur les deux jours ont participé à la plantation des premiers mètres de plus de 2km de haies sur cette commune. Des haies fortement diversifiées puisqu'elles étaient composées de près d'une dizaine d'essences différentes

Projets en lien avec le territoire dans le Gabardan

Sur la demande de la communauté de communes du Gabardan (Communauté de Communes des Landes d'Armagnac depuis janvier 2013) la Fédération départementale des chasseurs des landes est partenaire de projets en faveur de l'environnement, et de sa valorisation.

Le projet Lagunes, sur demande de la commune de Losse mais qui s'étendra probablement sur un territoire plus vaste, la Fédération participe, en partenariat avec l'ONF, le CRPF, le Conseil Général, la Commune, et la Communauté de Communes à la valorisation, et la restauration d'un réseau de lagunes. Ce projet est extrêmement important en raison de son caractère unique et de son échelle. Il a pour but de réhabiliter en accord avec les propriétaires, un













AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX

maximum de lagunes sur ce territoire qui en compte de nombreuses. Ce projet s'oriente de manière fabuleuse puisque la quasi-totalité des propriétaires forestiers concernés adhèrent et s'engagent dans la restauration. C'est un projet de territoire dont la portée est d'intérêt national.

Lors de l'année 2013 l'étude sur l'hydrologie de ce réseau de lagunes menée par le cabinet BECHELER a permis de tirer des conclusions sur l'origine de la formation de ces espaces.

La valorisation de la Ferme Solaire

Initiée en 2012, la communauté de communes du Gabardan a souhaité regrouper un comité pour réfléchir à la valorisation de la ferme solaire (une des plus grandes d'Europe) afin de faire retomber son attrait sur le territoire. Ainsi la Fédération des chasseurs, en partenariat avec le comité départemental du tourisme, l'ONF, Maïsadour, la Fédération landaise de course d'orientation, EDF énergies nouvelles, l'office du tourisme des landes d'Armagnac et la communauté de commune, mettent en place un projet pour valoriser la ferme solaire en y abordant les thèmes de l'environnement de l'histoire, de la culture et des énergies nouvelles. C'est un très bon exercice de développement local.

Une stagiaire a été engagée lors de l'année 2013 et une liste de projets susceptibles de valoriser le territoire autour de ce site ont été présentés.

Travaux et études d'impact

La Fédération par son expertise dans la faune sauvage et le milieu naturel, est régulièrement engagée pour réaliser des suivis sur des projets précis. Ainsi en 2012 en plus des suivis classiques et des suivis dans le cadre des documents Natura 2000, la Fédération travaille sur des suivis pour des projets publics ou privés :

Suivis A 65 troisième année

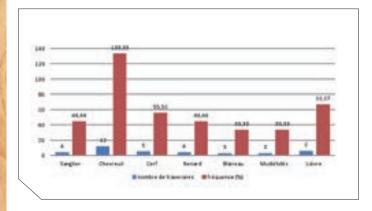
L'A 65 est une infrastructure qui a fait parler d'elle. Lors du projet les Fédérations concernées ont participé à la prise en compte, la plus juste possible, des enjeux sur la faune sauvage et l'activité cynégétique. Depuis que le projet est créé, les suivis nécessaires à l'estimation de l'efficacité des passages faune sont réalisés par les Fédérations dans leur département.

Ainsi en 2013, un rapport sur la troisième année de suivis réalisés a été proposé à la société en charge du projet.

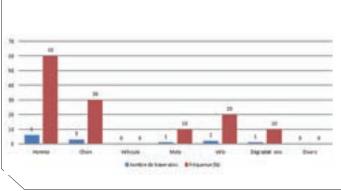
Le principe de ce travail est de réaliser des suivis sur les passages afin d'en mesurer l'efficacité au vu des enjeux qu'ils représentent.

Les Landes présentent 16 passages pour faune le long de l'autoroute dont un supérieur. Un repérage des traces lors de relevés réguliers, ainsi que la présence de pièges photographiques permettent de déterminer une fréquence de passage sur les ouvrages qu'ils soient animaux ou humains. Ci-dessous, un exemple de suivi réalisé sur un passage Grande Faune dans les Landes:

Fréquentation du PGF de Retjons de juillet 2012 à décembre 2013 (9 relevés sur 18 mois)



Fréquentation humaine et annexe du PGF de Retjons de juillet 2012 à décembre 2013 (10 relevés sur 18 mois)





MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

Sanglier	Prélèvements en battues ACCA	Nombre de Battues ACCA	Tableau Battues administratives	Nombre de Battues Administratives	Prélèvements mois de mars	Nombre de Battues mois de Mars	Prélèvements Affût
	5490	4337	173	215	1570	1180	482

Agrainage 541,10 Km d'agrains, 106 191 Km parcourus, 25620 Heures d'agrainage, 425 Tonnes de Maïs épandues dont 179 T Achetées

Chevreuil	Nombre de Battues	Prélèvements	Prélèvements tir d'été
	3172	13175	406

Cerf	Nombre de battues Cerf et Biches	Prélèvements Cerfs	Prélèvements Biches
	637	367	410

Alouette aux engins

Pantes	Postes actifs	Prélèvements
	911	139591

Matoles	Postes actifs	Prélevements
	171	8341

Bécasse: Prélèvements estimés dans les Landes: entre 17 826 et 19 310 **Gibier d'eau**: 5 principales espèces prélevées

Nuits	Sarcelle d'hiver	Canard	Canard	Canard	Canard
Chassées		Colvert	Souchet	siffleur	Chipeau
18777	7393	1961	1751	1132	1047



GESTION DES ESPÈCES Le grand gibier

Les populations de grand gibier sont scrupuleusement suivies dans le cadre de nos missions de gestion de la faune sauvage. Pour ce faire, une batterie d'indicateurs sont interprétés chaque année afin d'obtenir une connaissance fine des populations

Méthodes de suivi

Indice Kilométrique Nocturne (IKN) Il s'agit d'évaluer la tendance d'évolution des populations à partir de circuits de comptages réalisés au phare la nuit, en parcourant tous les types de milieux sur les différents massifs recensés. A partir de ces circuits, un indice d'animaux au kilomètre est analysé, c'est l'évolution de cet indice qui permet d'analyser les composantes des populations. Cette action est réalisée tous les ans pour les cerfs (avec rotations des massifs comptés tous les 2 ans) et les chevreuils entre février et mars. En pratique, pour chaque circuit réalisé l'ensemble des animaux croisés (petits ou grands gibiers) est comptabilisé. L'ensemble des circuits de comptages permet un passage sur la grande majorité des communes landaises.

L'analyse des carnets battue Chaque année les carnets battue sont analysés par la Fédération, le nombre moyen de prélèvements par battue, la vitesse de réalisation sont alors des indicateurs que l'on croise avec les autres afin d'analyser l'évolution des populations de cervidés.

Le contact avec les détenteurs de droits de chasse Le contact avec les chasseurs est primordial dans notre métier, il permet de recouper les informations et de synthétiser le contact avec le terrain.

Le suivi en temps réel des dégâts Le suivi des dégâts agricoles (et éventuellement forestiers) permet d'obtenir une information ponctuelle sur la teneur d'une population et de son impact. Il s'agit d'un complément aux autres indicateurs qui permet de distiller des informations très ponctuelles et de réagir rapidement à un problème de populations.

Le suivi des Abroutissements Dans le cadre du suivi du chevreuil, est réalisée tous les 2 ans une campagne de suivi des abroutissements du bourgeon terminal de pins en zone forestière. Un nombre conséquent de parcelles de 2 ans est sélectionné. Les observations sont organisées selon le protocole mis au point par le CEMAGREF et permettent d'obtenir un taux de dégâts par parcelle puis une moyenne par secteur. L'information est utile à 2 niveaux : elle permet d'identifier les secteurs où les déséquilibres sont importants lorsque des taux extrêmes sont relevés sur des parcelles (analyse par cartographie), et l'évolution inter-annuelle du taux moyen complète la connaissance de l'évolution des densités de chevreuils par I.K.N.

Le suivi de l'Écorçage, dans le panel des bio-indicateurs, l'analyse des taux d'écorçage sur un échantillon de parcelles permet d'apporter un complément pour l'analyse de l'évolution des populations de cerfs. Un nombre important de parcelles est arpenté et l'analyse du nombre d'arbres écorcés ainsi que la part de la circonférence de l'arbre écorcée permet d'apporter des éléments sur les niveaux de populations.

Pour les années 2012 et 2013 la Fédération s'est dotée d'un apprenti afin de réaliser un suivi pluriannuel et une analyse fine des abroutissements en vue d'adapter les plans de chasse au plus près des contraintes du territoire, notamment la protection des replantations de pins post-tempête.



Le Cerf élaphe (Cervus elaphus)

Le cerf est le plus grand ongulé chassable de notre pays. Présent depuis toujours, Il est aujourd'hui présent sur une grande partie de l'espace forestier français. Le cerf est inféodé aux milieux de landes et de forêt lui permettant d'assurer son besoin de grandes étendues. Il est, depuis les années 70, soumis au plan de chasse. Il nécessite donc un suivi précis assuré par la Fédération.

Pour la réalisation de ce suivi du cerf Elaphe, les indicateurs utilisés sont les suivants :

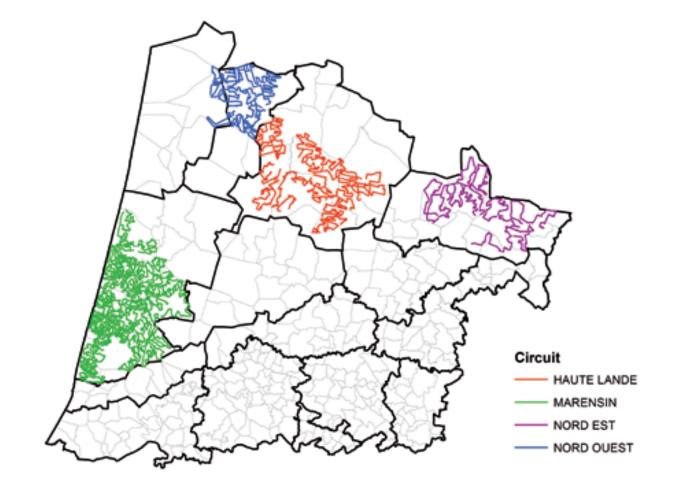
- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Suivi de l'Ecorçage
- Eventuellement, le suivi en temps réel des dégâts(le cerf ne causant pas de gros dégâts cet indicateur est pris en compte uniquement lors de problèmes ponctuels)

Le nombre et le type d'indicateurs a varié au cours du temps. Aujourd'hui ne sont retenus que les indicateurs les plus pertinents. Leurs compilations et leurs analyses permettent la présentation d'un plan de chasse rigoureux et adapté lors des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Si le cas du cerf a pu être problématique par le passé, la maturité du plan de chasse permet aujourd'hui de considérer les populations de Cerf Elaphe comme maitrisées. Le sujet est important puisque dans le cadre de la replantation post-tempête, il est nécessaire de porter attention à l'équilibre sylvo-cynégétique.

4 Massifs de présence de populations de cerfs sont distingués :

- Le massif Nord Est
- Le massif Nord Ouest
- La Haute Lande
- Le Marensin

Les circuits de comptages cerfs sont donc concentrés à ces endroits et permettent d'explorer une grande partie de ce territoire :













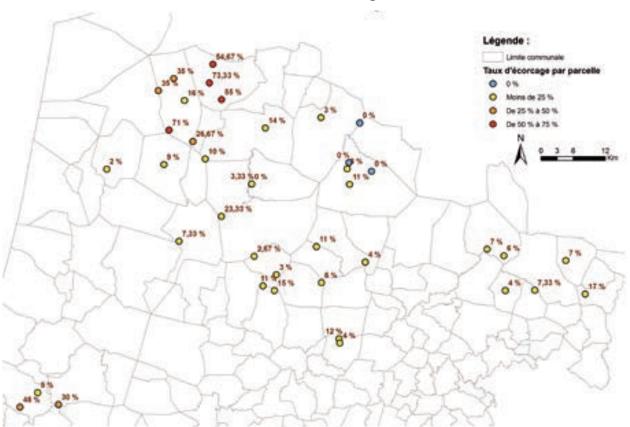


Circuits de comptage Cerfs

Suivi de l'écorçage

En 2013 une campagne de suivi de l'écorçage a été menée par la FDC40 : les résultats sont croisés avec les données de comptage dans le but d'adapter les plans de chasse.

Résultats des suivis d'écorcage - 2013

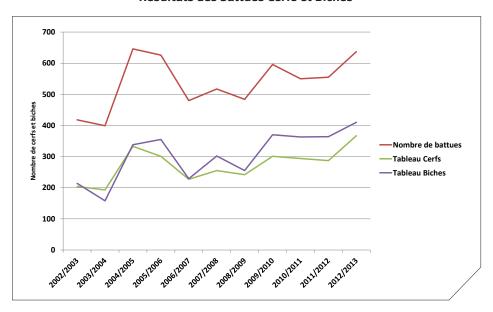


Cette illustration représente le pourcentage de pins écorcés sur un échantillon de parcelles. Il est rappelé qu'un pin écorcé n'est pas forcément un pin mort puisque l'écorçage peut ne concerner qu'une petite partie de la circonférence de l'arbre. Ce suivi permet de cibler des zones où la fédération doit être attentive au sujet de l'établissement des plans de chasse. Bien évidemment ces données doivent être croisées avec les données de comptages nocturnes pour être pertinentes.

A partir des tendances décrites par ces indicateurs, la Fédération propose un plan de chasse orienté vers le maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique lors des CDCFS. Le Préfet valide ou désapprouve les propositions.

L'évolution des réalisations des plans de chasse est la suivante :

Résultats des battues Cerfs et Biches



On observe l'évolution des composantes du plan de chasse dans le temps. L'effort de régulation qui a été demandé de 2003 à 2006 a porté ses fruits puisque les populations ont diminué et par conséquent les prélèvements aussi. Un nouvel effort avait été demandé post tempête puisque le contexte avait été favorable à une expansion contenue des populations. Cet effort a été réalisé puisque le nombre de battues

a augmenté et la population post-tempête s'est stabilisée. On note que l'effort nouvellement demandé pour la saison dernière a bien été respecté car l'on observe une augmentation de 20 % des réalisations par rapport à la saison précédente.

Ces réalisations sont détaillées par UG dans le tableau suivant :

UG	Nombre de cerfs	Nombre de biches	Nombre de battues
1	74	78	77
2	46	82	79
3	67	68	102
4	85	77	157
5	8	2	17
6	0	0	0
7	11	9	17
8	76	92	181
9	0	1	4
10	0	0	0
11	0	0	0
12	0	0	0
13	0	0	0
14	0	0	0
15	0	1	3
Total	367	410	637



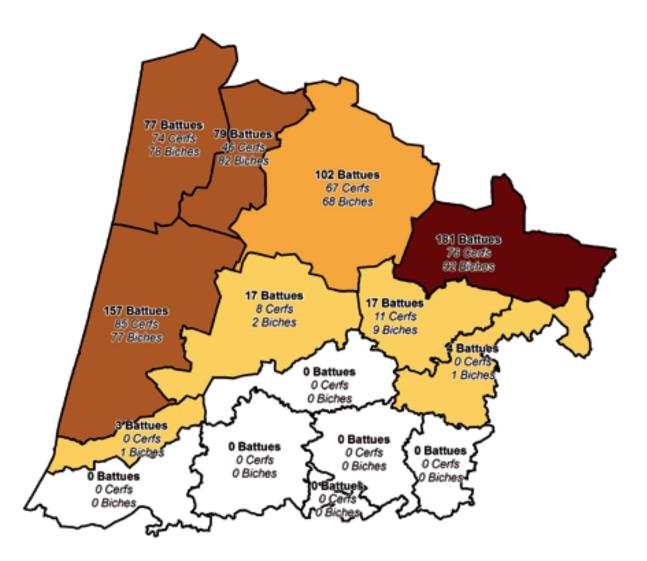












Les années à suivre vont être importantes pour le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. La tempête, toujours dans les esprits, reste très présente sur le terrain puisque les replantations sont reparties, nous entrons dans une période où la prévention des dégâts forestiers va être un thème très important. Dans ce cadre, la Fédération travaille en

collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine et les 2 autres Fédérations concernées par le massif forestier (Gironde et Lot-et-Garonne) à l'échange d'informations dans le cadre de l'observatoire des cervidés et massif forestier présenté plus loin.



Le Chevreuil (Capreolus capreolus)

Le chevreuil, petit cervidé européen, est un herbivore ruminant présent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national. Son alimentation tourne prioritairement autour des végétaux ligneux (ronces, arbustes...) ce qui lui confère un enjeu important sur notre massif forestier, tout particulièrement en cette période de replantation de la forêt. Ceci permet également d'assurer des suivis scientifiques des populations. Cette espèce est soumise au plan de chasse, depuis 2008 sa régulation s'organise grâce à un plan de chasse réparti sur 3 ans : le plan de chasse triennal.

Pour ce faire les indicateurs utilisés sont les suivants :

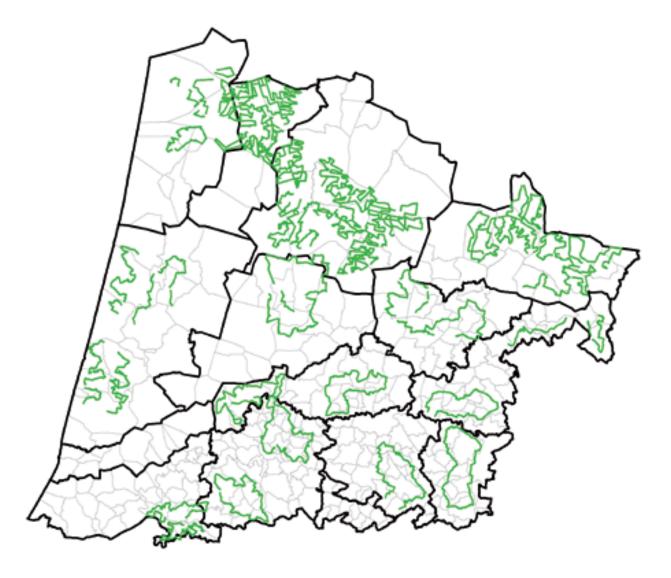
- Indice Kilométrique Nocturne et Indice Ponctuel d'Abondance
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi des abroutissements
- Eventuellement, le suivi en temps réel des dégâts.

Comme pour le cerf, de la batterie d'indicateurs découle l'estimation du plan de chasse nécessaire à la gestion de l'espèce et au maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique.

Proposé en CDCFS ce plan de chasse est validé par le Préfet.

Le chevreuil est présent sur l'ensemble du département, les comptages annuels sont donc réalisés sur l'ensemble du territoire :

Circuits de comptages nocturnes du chevreuil









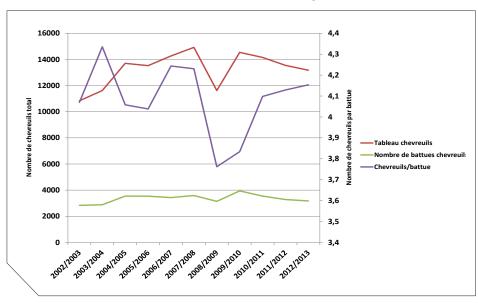






L'évolution des prélèvements de chevreuils sur le département est la suivante :

Résultat des battues chevreuils depuis 2002



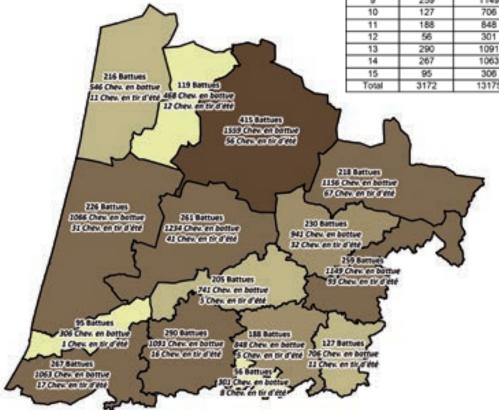
Ainsi le nombre de chevreuils prélevés en battues sur le département est important (autour de 14 000). Il est important de constater l'influence de la tempête de 2009 qui a impacté fortement la capacité de réalisation du plan de chasse pour cette espèce.

On note une certaine homogénéité dans la répartition des prélèvements de chevreuils.

	de	chevreuils en	en tir
	battues	battue	d'été
	chevreuil		
1	216	546	11
2	119	468	12
3	415	1559	56
4	226	1066	31
5	261	1234	41
6	205	741	5
7	230	941	32
8	218	1156	67
9	259	1149	93
10	127	706	11
11	188	848	5
12	56	301	8
13	290	1091	16
14	267	1063	17
15	95	306	1
Total	3172	13175	406
	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14	battues chevreuil 1 216 2 119 3 415 4 226 5 261 6 205 7 230 8 218 9 259 10 127 11 188 12 56 13 290 14 267 15 95	battues chevreuil 1 216 546 2 119 468 3 415 1559 4 226 1066 5 261 1234 6 205 741 7 230 941 8 218 1156 9 259 1149 10 127 706 11 188 848 12 56 301 13 290 1091 14 267 1063 15 95 306

Nombre

Prélèvements Chevreuils



Au sujet du tir d'été depuis son instauration à la saison 2008, on remarque que les prélèvements en tir d'été n'ont que très peu augmentés. Plus important

encore, le nombre de communes (tous détenteurs de droit de chasse confondus) présentant au moins un chevreuil en tir d'été est encore faible.

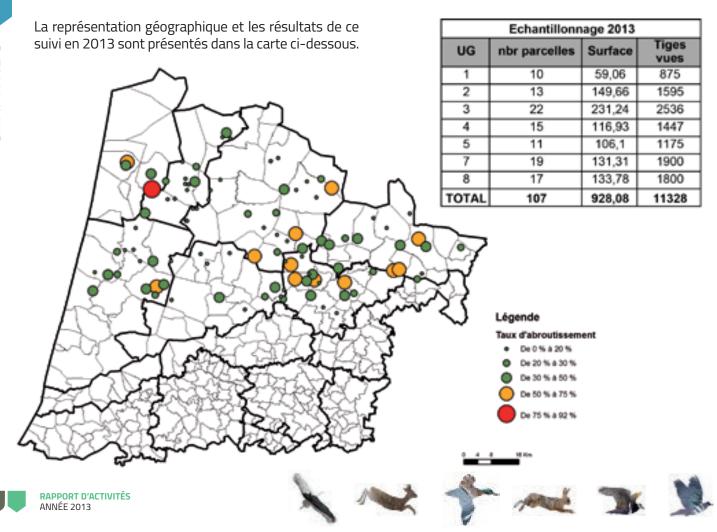
Eté	Prélèvements	Communes présentant un prélèvement tir d'été
2008	235	54
2009	205	53
2010	224	54
2011	260	58
2012	406	75

La fédération encourage la réalisation de tir d'été car il est un complément intéressant aux prélèvements en battues, c'est également un mode de chasse pouvant attirer une population plus jeune. De plus dans le cadre du projet Addichasse la mise à disposition de bracelets présente de nombreux intérêts que les territoires ne devraient pas négliger.

Un apprenti pour le suivi des populations

Dans le cadre des suivis de populations de cervidés, la Fédération réalise un suivi précis des taux d'abroutissement sur des parcelles du massif forestier landais préalablement échantillonnées. Dans le cadre de la replantation forestière, la Fédération s'est dotée d'un apprenti en BTS GPN afin d'assurer une disponibilité importante pour ce dossier. Pour une durée de 2 ans Yann PATRON va évaluer des taux d'abroutissements, les analyser et permettre un suivi précis des populations de cervidés sur le massif Forestier. Ce travail est possible grâce au partenariat avec l'observatoire des dégâts de gibier.

Pour l'année 2013, 107 parcelles, représentant une surface de 928 Ha ont été prospectées afin d'établir un taux d'abroutissement moyen par unité de gestion.



Bien évidemment ces résultats nécessitent d'être croisés avec les données de recensements nocturnes pour être pertinents. C'est l'analyse de l'ensemble de ces indicateurs qui permet d'établir les plans de chasse au plus près de la réalité du terrain.

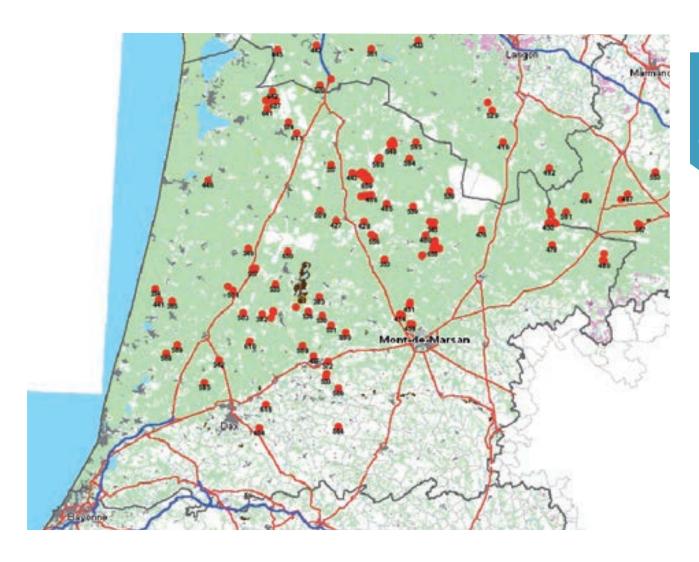
Observatoire des dégâts de gibier

Depuis 2010, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ainsi que les autres Fédérations concernées par le massif des Landes de Gascogne sont engagées dans **L'observatoire Cervidés et Massif Forestier des Landes de Gascogne.** Cet observatoire, encadré techniquement par le GIP Atégéri, est un partenariat en vue d'échanger des données afin d'adapter au mieux les populations de cervidés aux enjeux du reboisement post

tempête. De plus cet observatoire permet aux organisations forestières de renseigner d'éventuels dégâts de cervidés sur les replantations.

Il s'agit d'un site internet, animé par de nombreuses rencontres, qui permet d'échanger et de partager des données sur le reboisement et les plans de chasse. Ce type de travail permet de présenter une réactivité importante vis-à-vis d'une intervention suite à des problèmes ponctuels. Les Fédérations de chasse d'Aquitaine espèrent également pouvoir engager grâce à l'observatoire un travail sur le milieu forestier suite aux reboisements post-tempête (clauses de diversification, présence de feuillus dans les parcelles...)

Ci-dessous : la carte des dégâts recensés en 2013 :



Eu égard à la taille du département et de l'intensité du reboisement, le nombre de remontées en termes d'abroutissement est faible, et ce, malgré l'insistance très importante des institutions forestières, auprès des propriétaires, à faire remonter des plaintes de dégâts.

Le Sanglier (Sus scrofa)

Le sanglier est un mammifère omnivore inféodé aux milieux boisés caractérisé par la variabilité de sa productivité liée à la disponibilité alimentaire, sa préférence allant vers les fruits forestiers puis vers les céréales (notamment le maïs).

La gestion du sanglier est un dossier sensible. L'augmentation nationale des populations de sangliers ne se répercute pas de manière neutre dans le département landais.

En raison de son assolement très particulier, unique en France, les conséquences des forts noyaux de populations sont rapidement problématiques. Une agriculture uniforme et à valeur ajoutée importante, une pinède pauvre en nourriture forestière, obligent une gestion en flux tendu des populations. A cela s'ajoute un contexte de chasse lui aussi particulier. La chasse



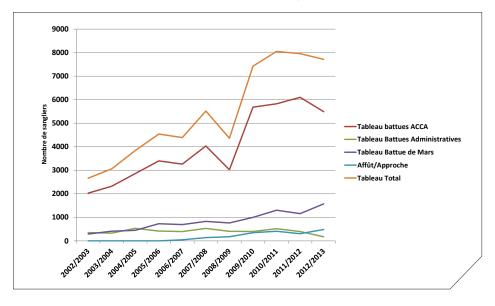
du sanglier dans les landes ne présente pas un attrait aussi important que dans le nord du pays. La gestion y est donc compliquée et nécessite une implication de l'ensemble des partenaires du monde rural ce qui n'est pas toujours évident.

La gestion cohérente des populations de Sangliers ne s'organise alors qu'à partir du volontariat et de la sensibilisation des chasseurs.

En ce qui concerne les suivis, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi en temps réel des dégâts

Tableau de chasse sangliers



L'évolution des prélèvements de sangliers traduit le phénomène d'invasion et d'adaptabilité de cette espèce

On observe la répercussion de la tempête Klaus sur la possibilité de régulation de l'espèce à la saison 2008/2009. On observe également que l'effort a été considérable les saisons suivantes pour contrecarrer cette incidence.

De plus il semblerait que la technique de l'affût (qui regroupe en réalité affût et approche) présente un engouement croissant, que la Fédération encourage puisqu'il concourt à la régulation de cette espèce et peut au moins sécuriser les champs

Il ne faut pas faire de prévisions dont on ne peut assurer la justesse. On peut affirmer cependant que le nombre de prélèvements de sangliers, à l'inverse du nombre de chasseurs, augmente. Il a été multiplié par 3 en 8 ans.

C'est donc un tableau de chasse important pour notre territoire, même s'il est loin des prélèvements d'autres départements. Pour information pour la saison 2012/2013 le tableau de chasse sanglier landais est le 16ème plus important de France pour le territoire de chasse le plus vaste au niveau national (source FNC) (21ème plus important pour la saison 2010/2011).













Le nombre de battues au sanglier réalisé au cours de la saison est le suivant

	Battues ACCA	Battues Administratives		
2012/2013	4337	215	1180	5732

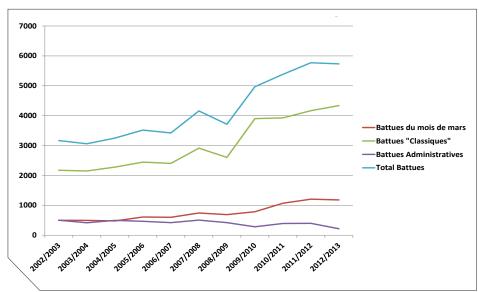
en plus difficile (Nombre de chasseurs qui diminue, tues classiques continuent d'augmenter. urbanisation galopante, contraintes administratives).

Cet état de fait nécessite une pression de chasse im- précédente. Cette stagnation est le résultat d'une portante dans un contexte où la réalisation est de plus baisse des battues administratives alors que les bat-

Ce sont donc 5732 battues au sanglier qui ont été Cette progression dure depuis de nombreuses 2012/2013 soit un nombre équivalent à la saison évolution :

réalisées dans le département au cours de la saison années, le graphique ci-dessous, montre cette

Evolution du nombre de battues au sanglier



La pression de chasse sur cet animal est en augmentation constante, cependant cette année présente une stagnation des prélèvements. L'effort humain qui est porté sur cette espèce est considérable, et la Fédération espère qu'il ne va pas entrainer une rupture sur la sociologie des chasseurs.

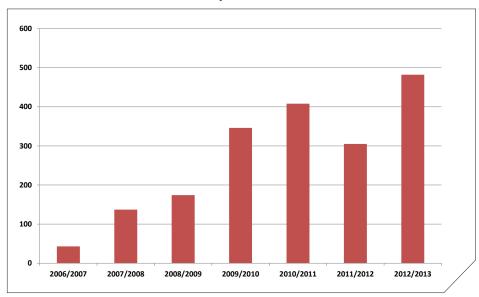
La répartition des battues au sein du département est la suivante :



Pour la saison 2012/2013 48 ACCA et 16 détenteurs de droit de chasses privées ont noté des prélèvements à l'affût. Ce type de prélèvements est en

augmentation. La fédération encourage ce développement, car face à l'enjeu que représente le sanglier, toutes les manières de prélever sont importantes.

Evolution des prélèvements à l'Affût



Analyse sanitaire

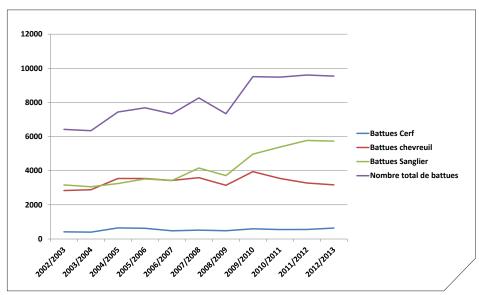
Les chasseurs étant en contact direct avec la faune sauvage, ils constituent une source importante d'information sur l'état sanitaire des populations. Par exemple la Fédération est engagée depuis 4 ans dans l'entretien d'une sérothèque.

La sérothèque est la conservation d'échantillons de sang d'animaux prélevés à la chasse. La constitution d'une telle banque de sang, nous permet de stocker l'information sanitaire afin de pouvoir être réactifs en cas de problème. Cette action est nationale car plusieurs départements en France la pratiquent.

ESPECES	SAISON						
	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013			
CERF	22	8	8	17			
CHEVREUIL	28	4	45	34			
SANGLIER	19	10	131	70			
RENARD	10	10	8				
LIEVRE	4						
TOTAL	83	32	192	121			

Bilan grand gibier 2013:

Evolution du nombre de battues réalisées dans les Landes depuis 2002/2003





Espèce	Nombre de Battues	Tableau Battues	Tableau total (avec affüt approche)
Sanglier	5732	7233	7 715
Chevreuil	3172	13175	13 581
Cerf	637	777	777
Renard	1957	2382	2382

La pression de chasse sur le grand gibier est donc importante dans notre département puisque ce sont 9541 battues au grand gibier qui ont été organisées lors de la saison 2012/2013. A cela s'ajoutent les 1957 battues au renard (recensées depuis la saison 2012/2013). Il semblerait qu'après un accroissement important le nombre de battues possibles dans les Landes stagne autour de 10 000 pour le grand gibier (12 000 avec le renard) il est probable que le pallier humain en termes de possibilités soit atteint.

Nous insistons sur le fait qu'avec 330 communes nous présentons une moyenne de 34,8 battues par communes organisées au cours de la saison. L'effort fourni par les territoires à l'échelle du département est donc considérable. La demande incessante d'augmenter la pression de chasse devient de moins en moins recevable.

La plupart de données utilisées pour étudier l'évolution des prélèvements et du nombre de battues est possible grâce au retour du carnet Battue. Pour rappel, le retour des carnets battues est obligatoire d'après le schéma départemental de gestion cynégétique. Un premier bilan doit être retourné à la suite de l'ouverture anticipée (15 Août). Le bilan total, lui, doit être retourné après les battues de destruction de mars et avant le 10 avril. Cependant nous déplorons un certain manque de rigueur dans ce retour : quelques ACCA (toujours les mêmes) semblent présenter des difficultés à renvoyer ces bilans, mais c'est surtout les détenteurs de droits privés qui sont les (très ?) mauvais élèves de cette procédure, qui nous le rappelons, est obligatoire. Hors de question ici de généraliser mais pour la saison 2012/2013 sur 146 territoires privés seuls 45 carnets (30,8%) ont été retournés (65% la saison précédente), c'est inadmissible, et nous rappelons que des sanctions peuvent être prises pour un tel comportement négligent.

Le petit gibier sédentaire

Le petit gibier sédentaire tient une place importante auprès des chasseurs. Cependant, les habitats favorables à ces espèces ont fortement régressé depuis de nombreuses années entraînant de ce fait un déclin de ces espèces et de la biodiversité en général.

La Fédération s'engage pour favoriser l'implantation et la conservation des habitats nécessaires, au faisan, lièvre, lapin de garenne, aux oiseaux migrateurs et à la petite faune en général. Sont également mis en place des projets particuliers, localisés pour le développement de certaines espèces de petit gibier sédentaire. A cela s'ajoutent des suivis réguliers afin de suivre l'évolution des espèces.

L'activité de la Fédération se tourne ainsi vers une démarche de développement d'une chasse durable et d'avenir. Il semblerait d'après de nombreuses enquêtes (voir Etats Généraux de la Chasse) que l'attrait de la chasse auprès des jeunes passe par le petit gibier, et donc par le maintien de ses populations.

Le Lièvre d'Europe (Lepus europaeus)

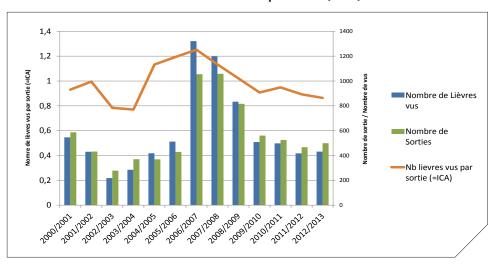
Le lièvre appartient à la famille des Léporidés, c'est un animal principalement nocturne, qui passe la journée au repos dans un gîte. Il affectionne les grands espaces dégagés.



La chasse du Lièvre dans le département des Landes se pratique principalement par petites équipes à l'aide de chiens courants, ce qui est également considéré comme une chasse traditionnelle puisqu'avant la progression du grand gibier le lièvre était une des espèces les plus chassées au chien courant.

La pratique de cette chasse est fortement encadrée sur une grande partie du territoire. Des suivis sont réalisés par la Fédération. Le nombre de lièvres rencontrés par sortie. Cette information nous permet de calculer l'Indice Cynégétique d'Abondance (nb lièvres vus par sortie). Il permet d'estimer et d'évaluer l'état des populations de lièvres par grandes zones :

Nombre de lièvres vus par sortie (=ICA)



Ce graphique montre l'évolution de l'Indice cynégétique d'abondance et présente également l'évolution du nombre de sorties recensées par les différentes équipes, dont le nombre est variable.

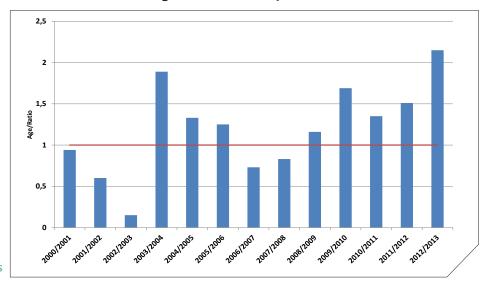
Pour la saison 2012/2013 l'indice cynégétique d'abondance est encore bas, dans la continuité de la chute engagée depuis la saison 2006/2007.

Autant que la baisse du nombre de lièvres vus par sortie, c'est la baisse du nombre de sorties qui inquiète aujourd'hui l'équipe fédérale. Le nombre d'équipes s'impliquant dans le suivi des populations de lièvres est faible et est de plus en plus difficile à mobiliser. De plus il semblerait que de plus en plus d'équipes de chasseurs de lièvres s'orientent préférentiellement vers la chasse du sanglier. La Fédération connait alors des difficultés croissantes pour récupérer des données sur cette espèce.

Si vous faites partie d'une équipe et que vous ne participez pas encore au suivi (recensement des sorties de chasse, du nombre de lièvres vus et prélevés, et envoi régulier de pattes) vous pouvez contacter la Fédération. La qualité des données tient compte du nombre d'équipes participant au suivi.

L'Age ratio: Menée depuis la saison 96/97, l'analyse des pattes de lièvres permet par analyse tactile de déterminer l'âge des lièvres prélevés. On détermine alors le pourcentage de jeunes (Age/Ratio) ce qui nous renseigne ainsi sur le succès de la reproduction. Chaque année, c'est approximativement une centaine de pattes de lièvres qui sont récupérées (aux alentours du 11 novembre) et analysées par la Fédération.

Age/ratio des lièvres par saison





On remarque la variabilité d'une année sur l'autre du succès de la reproduction.

Ce succès de la reproduction est analysé en fonction de l'écart de l'âge/ratio par rapport à 1. De manière simplifiée, si l'âge/ratio est supérieur à 1, il y a plus de jeunes que d'adultes, la reproduction a assuré son rôle de développement de l'espèce, si l'âge/ratio est inférieur à 1 il y plus d'adultes que de jeunes, le développement de l'espèce n'est pas certain.

A cela s'ajoutent les observations faites lors des comptages de nuit (Ik Chevreuil ou cerf), ainsi que des comptages nocturnes spécifiques sur certains territoires. Ces données de comptages permettent d'affiner l'état des populations sur les territoires

Ainsi pour la saison 2012/2013, malgré la reproduction considérée comme bonne, l'état des populations est plutôt surprenant (baisse continue depuis plusieurs saisons sur la plupart des territoires).

Ce phénomène est observé par les équipes de chasseurs mais reste inexpliqué, une modification des pratiques agricoles, sur certains secteurs, pourrait être une piste.

Gestion

En termes de gestion la Fédération s'appuie sur 2 Groupements d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.)

LE GIC de la Lèbe

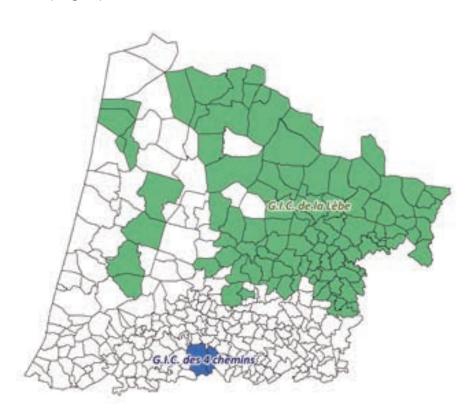
Le GIC de la Lèbe est composé, en 2013, de 101 communes unies par une gestion commune du Lièvre.

La chasse du lièvre sur ces communes est soumise au Prélèvement Maximum Autorisé de 1 lièvre par jour et par équipe sur toute la saison. Cette saison s'étendait cette année du 23 septembre 2012 au 13 janvier 2013. Du 14 janvier 2013 au 28 Février 2013 seule la poursuite était autorisée les mercredis, samedis et dimanches, sans fusil ni prélèvement.

LE GIC des 4 chemins

Formé de 4 communes (Arsague, Castel-Sarrazin, Pomarez, Tilh) ce GIC a fait l'objet d'une réintroduction de l'espèce lièvre il y a de cela 20 ans. Pour cela, il intègre 2 composantes.

- Une composante de suivis, puisque sont réalisés chaque année des comptages nocturnes de lièvres sur des circuits prédéfinis
- Une composante de gestion puisque la chasse au lièvre sur ces communes n'est ouverte que 2 jours par an (le 4 et 9 décembre pour la saison 2012/2013) pour 4 lièvres par saison sur l'ensemble du GIC (1 par commune) régulés par plan de chasse.



Le Faisan (Phasianus colchicus)

Le faisan espèce exogène au territoire national, est une espèce emblématique de la chasse. Il constitue un des petits gibiers qu'une grande partie des chasseurs affectionne particulièrement.

Le suivi du faisan est un sujet important pour la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. La volonté fédérale n'est pas de faire du faisan un gibier de tir mais bien d'aider à l'introduction de l'espèce en tant que telle. Pour cela elle s'appuie sur le parc d'élevage de Pouydesseaux (voir chapitre structures connexes).

La gestion du faisan par la Fédération, au jour d'aujourd'hui est principalement organisée par l'animation de territoires souhaitant implanter cette espèce. 4 territoires en 2013 menaient un projet « Faisan ».



La mise en place d'un tel projet implique une organisation particulière de l'ACCA avec :

- Approvisionnement en faisans de souche sauvage,
- Mise en place de réglementation visant à limiter les prélèvements ou le dérangement,
- Mise en place d'agrainoirs,
- Développement de la pression de piégeage Pour information : quatre projets de développement du petit gibier, notamment le faisan, étaient en cours en 2013.

Le Lapin de Garenne (Oryctologas cuniculus)

Peu d'actions de suivi sont encore engagées en faveur du Lapin, si ce n'est un suivi dans le cadre de l'organisation de la gestion de ce gibier classé comme potentiellement nuisible au niveau national. Lors des Commissions Départementales le relevé de la présence de lapins ainsi que l'estimation des dégâts qu'ils génèrent font que son classement en nuisible est réparti de manière hétérogène sur le département.

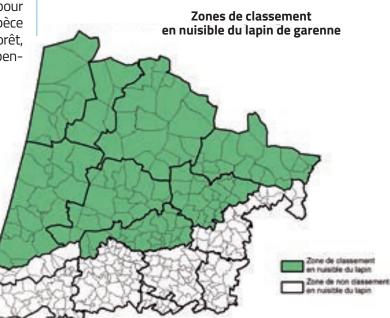
Le lapin a fait également partie en 2011 d'un protocole de suivi dans le cadre du zonage Natura 2000 des dunes modernes du littoral landais, plus précisément sur les communes de Seignosse et de Mimizan dont l'opérateur technique est l'Office National des Forêts.

Dans ce cadre la Fédération propose son expertise pour aménager le milieu de manière à favoriser cette espèce (réouverture du milieu, aménagement de lisière de forêt, suivi des animaux domestiques en divagation). Cependant, les effectifs initiaux restent très faibles.

Le petit gibier sédentaire est un thème d'intérêt pour la fédération et les chasseurs. Les modifications des milieux, des paysages, et des pratiques agricoles semblent avoir joué un rôle dans la diminution généralisée des populations, pour cela, la Fédération s'implique également depuis de nombreuses années pour essayer de faire évoluer les réglementations instaurées par les politiques agricoles.



La Fédération s'implique également depuis de nombreuses années pour essayer de faire évoluer les réglementations instaurées par les politiques agricoles ayant un impact négatif sur les espèces de petit gibier.





Les migrateurs terrestres

Le gibier migrateur terrestre est un enjeu patrimonial et culturel majeur pour la chasse landaise. Dans le sud-ouest, site majeur d'hivernage d'espèces migratrices, les chasseurs doivent faire valoir leur expertise en ce qui concerne, le pigeon ramier, l'alouette et la bécasse. Des moyens importants sur le plan technique sont déployés par la Fédération pour obtenir une connaissance fine de ces espèces.

Méthodes de suivi :

Dans le cadre du suivi des principaux migrateurs terrestres, la méthodologie utilisée correspond à des méthodes classiques de suivi, utilisées sur tout le territoire départemental mais également national. Elles se déclinent ensuite dans leur application et dans leur technicité pour s'adapter au contexte de l'espèce et du milieu concerné.

Les deux principales méthodes de suivi des oiseaux migrateurs sont les suivantes :

Le comptage : Méthode classique qui apporte une information exhaustive et complète sur la richesse des sites en termes d'accueil d'espèces migratrices. Tout site peut être pris en considération, de la réserve de chasse à la réserve naturelle en passant par la simple parcelle agricole. Analysé au niveau global, sur l'ensemble d'un territoire et comparé aux années précédentes, le comptage permet d'obtenir une indication précise sur la présence d'animaux sur l'ensemble du territoire, de la « qualité migratoire » de l'année en cours ainsi que le suivi des grandes tendances d'évolution.



L'analyse et le suivi de populations de migrateurs dans les Landes s'organisent préférentiellement selon les grandes zones géographiques, nous rappelons leur disposition ci-après : Le baguage : Le baguage est un partenariat international pour le suivi des espèces migratrices. Il s'agit de capturer des animaux et de leur fixer une bague sur la patte. Cette bague permet de faire le lien entre l'espèce et le lieu et la date de capture. Dans le cas d'oiseaux de taille petite à moyenne, l'analyse n'est possible que si la bague est retournée après prélèvement sur un animal mort ou bien lue lors d'une capture pour le baguage par exemple. Dans le cas d'oiseaux de taille importante, la taille des bagues peut permettre une lecture à distance de celle-ci. Toute information sur une bague (récupération ou lecture) doit être retournée auprès de la Fédération qui fera le lien avec les instances officielles.

Dans le cadre des programmes de baguage, dans le cas d'animaux de petite à moyenne taille (bagues non lisibles à distance), l'activité chasse est indispensable à la récupération de bagues et donc à la compréhension des phénomènes migratoires. Ainsi nous invitons tous les chasseurs à retourner auprès de la Fédération les bagues qu'ils récupèrent. Il suffit d'envoyer la bague, ou simplement les inscriptions qu'elle présente (en veillant à les recopier de manière scrupuleusement juste et lisible) ainsi que l'espèce concernée. Vous y préciserez votre nom et adresse afin que l'on vous retourne l'ensemble des informations concernant l'animal. Pour plus de réactivité, vous pouvez également joindre votre adresse Email.

Zones de gestion du territoire landais



La Palombe (Columba palumbus)

Le pigeon ramier, communément appelé Palombe dans le Sud-Ouest est un oiseau migrateur devenu parfois sédentaire dans les pays tempérés. Cette espèce est emblématique sur notre territoire et suscite un engouement et une fascination remarquable.

La chasse à la palombe est bien plus qu'une chasse sur notre territoire, c'est une culture à part entière. Nous en voulons pour preuve sa diversité d'applications. Palombière au filet, au fusil, pylônes, sont autant de techniques issues de nombreuses années de transmission d'expérience.

La chasse à la palombe est LA chasse emblématique du Sud-Ouest et de notre département. La perte massive de validations (environ 2000) la saison suivant la tempête et donc la destruction de nombreuses palombières en est une bien triste preuve. La Fédération encourage les chasseurs à faire perdurer cette tradition et à la transmettre aux générations suivantes.

Le suivi de cette espèce concerne son hivernage sur notre territoire ainsi que sa migration. Une grande partie de ces travaux sont réalisés dans le cadre du Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage palombe. **Le GIFS :** Pour pérenniser les actions engagées sur la palombe, 13 Fédérations du Sud-Ouest Midi Pyrénées et Aquitaine) ont créé un outil d'acquisition de connaissance sur cette espèce. C'est le GIFS. Structure associative, qui travaille sur le suivi des populations, leur variabilité génétique, les protocoles ainsi que les outils de gestion durable.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe activement aux travaux du GIFS Palombe dans le cadre du suivi de la migration. Pour cela deux grands ateliers permettent le suivi précis de la migration

Les comptages aux cols durant les mois de migration des palombes (octobre et novembre), réalisés par les personnels des Fédérations participantes.

La pose de balises Argos. Pour un suivi longue distance et dans la durée le GIFS utilise la technologie Argos. Des palombes capturées (notamment lors du Baguage de Banos) sont équipées de balises de petite taille. Elles sont suivies précisément et remettent aujourd'hui en question les idées reçues sur la migration.

Pour plus de détails vous pouvez suivre les travaux du GIFS sur le site internet :

http://www.gifs-france.com/ N'hésitez pas à contacter le gifs : contact@gifs-france.com

Suivi de l'hivernage

Le suivi de l'hivernage correspond au dénombrement des oiseaux passant l'hiver sur notre territoire, c'est donc principalement par le comptage que peut être évalué cet aspect.

Deux méthodes de comptages sont adaptées aux deux principales zones d'hivernage de la palombe dans les Landes et leur spécificité : les comptages « au sol » et les comptages en avion.

Comptages hivernaux en zone Agricole (au sol) :

Les comptages de palombes « au sol » sont réalisés en partie par les techniciens fédéraux et en majorité par un réseau de correspondants. Il s'agit de dénombrer les oiseaux sur un ensemble de sites, principalement des « réserves à palombes » permettant ainsi d'approcher l'exhaustivité. Le nombre de sites peut



varier en fonction des disponibilités et de la présence d'oiseaux, mais reste globalement stable entre 50 et 70. La carte ci-après présente la répartition par cantons des palombes en Décembre 2012 et en Janvier 2013.





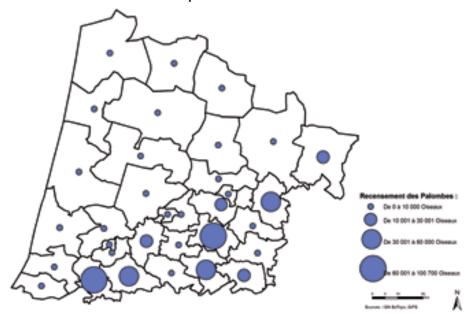




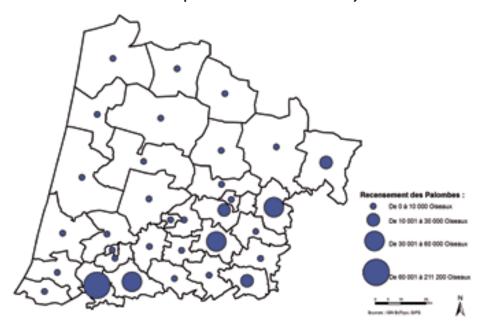




Estimation du nombre de palombes dans les Landes en décembre



Estimation du nombre de palombes dans les Landes en janvier 2013



L'hiver 2012/2013 a donc été une bonne année pour l'hivernage de la palombe en zone agricole puisque ce sont près de 400 000 oiseaux (effectifs cumulés) qui ont pu être observés.

Comptages hivernaux en zone Forestière (en avion) :

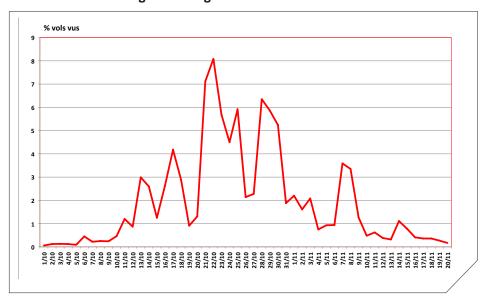
Les comptages en zone forestière n'ont pas pu être effectués pour l'hivernage 2012/2013.

Suivi de la migration

Suivi de la migration en plaine

Les Fédérations d'Aquitaine et de Midi Pyrénées, entretiennent un réseau de chasseurs en palombière, qui renseignent les vols vus lors de la chasse. Cela permet d'établir une phénologie de la migration. Ainsi en 2012 au niveau régional la répartition temporelle des vols vus est la suivante.

Phénologie de la migration en 2012 sur le Sud-Ouest



On observe que la majorité des vols ont été vus les 21, 22, 25, 28 et 31 octobre.

Dans le cadre de l'analyse des populations ce sont les résultats par zones plus précises qui sont affinées (couloirs occidental, central ou oriental)

Comptages aux cols:

Afin de mieux comprendre la phénologie de la migration du pigeon ramier dans les cols pyrénéens, des comptages sont organisés depuis 1999 sur quatre postes d'observation situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques: Urrugne, Sare, Banca et Arnéguy. Ces postes d'observation ont été mis en place pour contrôler la migration sur la partie occidentale des Pyrénées.

Ce comptage regroupe les professionnels des Fédérations Départementales des Chasseurs d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, des stagiaires du Lycée Agricole de Saint-Pée sur Nivelle, et depuis 5 ans, les professionnels des

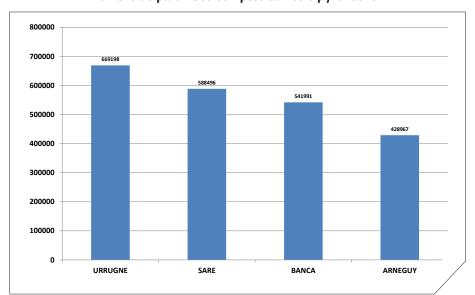
FDC extérieures (Sarthe et Corrèze cette saison) participent à ces comptages.

Le protocole de comptage n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble des oiseaux franchissant les Pyrénées mais il permet de connaître le passage sur quatre cols identiques chaque année, sur la même période d'observation (15 octobre au 11 novembre). Ces observations permettent de faire une comparaison interannuelle des effectifs et de mettre en évidence une tendance d'évolution de la population migratrice transpyrénéenne.

Les comptages ont débuté le 15 octobre 2013 et se sont achevés le 11 novembre 2013.

Le bilan du comptage sur les quatre postes d'observation donne un effectif approximatif de passage de 2 228 652. Les passages se sont vus être relativement étalés le long de la saison de comptage, avec des passages importants les 23/24 octobre, du 28 au 30 octobre et les 7 et 8 novembre

Nombre de palombes comptés aux cols pyrénéens





Les palombes sont passées majoritairement sur Urrugne puis sur Sare.

Avec plus de 2 millions de palombes passées aux cols, le suivi de la migration confirment les observations, la migration a été quantitativement importante.

Pose de balises :

Depuis 2009, le GIFS Palombe organise la pose de balise argos afin de suivre la migration des palombes en temps réel :

En 2013, 9 palombes ont été équipées de balises Argos, 6 sur le site de Vert (landes) et 3 dans le Tarn et Garonne.

Les principaux déplacements de ces oiseaux sont les suivants :

BALIDADE est parti de la zone d'hivernage le 8 mars 2013. L'oiseau a traversé le Lot-et-Garonne du 10 au 27 mars, la Dordogne le 29 mars, la Corrèze le 31 mars et l'Allier du 1er au 8 avril. Il est arrivé en Saône et Loire le 12 avril et s'est installée à Epinac (Saône et Loire) à partir du 22 avril pour la nidification.

BORE est parti de la zone d'hivernage le 3 mars 2013. L'oiseau a traversé la Gironde le 4 mars, la Dordogne du 6 au 10 mars, la Haute Vienne du 11 au 20 mars, la Côte d'Or du 21 au 31 mars, la Haute— Saône du 31 mars au 7 avril et l'Allemagne du 8 au 12 avril. Il est arrivé à Uttenthal (Autriche) à partir du 13 avril pour la nidification.

LATAPY est parti de la zone d'hivernage le 7 mars 2013. L'oiseau a traversé les Landes le 8 mars, la Haute-Vienne le 9 mars, la Creuse du 10 mars, l'Allier du 11 mars au 4 avril, la Nièvre le 2 avril, la Saône et Loire le 2 avril, le Doubs le 3 avril et la Suisse du 4 au 8 avril. Il est arrivé en Allemagne le 8 avril et s'est installé à Aham (Allemagne) à partir du 14 avril pour la nidification.

HAUCHON est parti de la zone d'hivernage le 9 mars 2013. L'oiseau a traversé la Gironde du 11 au 14 mars, la Dordogne du 16 au 26 mars, la Corrèze du 28 au 30 mars, la Creuse du 1er au 6 avril, le territoire de Belfort du 9 au 13 avril, l'Allemagne du 13 au 16 avril, la République Tchèque du 18 au 21 avril et la Pologne du 23 au 26 avril. Il s'est installé à Rakaw (Biélorussie) le 28 avril pour la nidification.

SARROT est parti de la zone d'hivernage le 28 février 2013. L'oiseau a traversé le Lot-et-Garonne du 11 au 16 mars, la Dordogne du 16 mars au 11 avril, la Saône



et Loire le 13 avril, la Côte d'Or du 14 au 18 avril, la Suisse du 21 au 23 avril et l'Allemagne du 26 avril au 5 mai. Il s'est installé à Kosov (République Tchèque) le 5 mai pour la nidification.

Baguage:

En parallèle de ces actions, la fédération mène dans le cadre du Gifs des actions de baguage classique. En 2013 **95 Palombes** ont été baguées par le service technique de la fédération ainsi que **103 pigeons colombins.**

L'Alouette des champs (Alauda arvensis)

L'alouette des champs est un passereau de la famille des alaudidés. Les deux sexes sont semblables au plumage mais diffèrents par le poids et la longueur des ailes.

La chasse à l'alouette se pratique de 3 manières, au fusil lors de la chasse à la Billebaude, et surtout au filet (aux pantes) soit à l'aide de cages (matoles) ce qui représente des chasses traditionnelles encore importantes dans notre département. Installé dans sa cabane mobile (alaoudère) le chasseur attire grâce à son sifflement et ses appelants les vols d'alouettes qu'il fait poser au milieu de ses filets rabattants.

Cette pratique est très réglementée puisqu'elle nécessite la tenue à jour d'un carnet de prélèvement, les dates d'ouvertures, le nombre de prises autorisées étant défini par arrêté préfectoral.

En 2010/2011 on recensait dans les Landes 1277 postes de chasse à l'alouette au filet. Ces postes ont prélevé 133 000 alouettes.

En collaboration avec l'**ALCAP** (Association Landaise de Chasse à l'Alouette aux Pantes), et, depuis 2012 avec les fédérations de Gironde, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques, la Fédération travaille sur l'alouette des champs (suivis migration, baguage, suivi prélèvements...)

L'ensemble de ces travaux concourt à la défense des **modes de chasses traditionnels** de ces espèces. **Suivi migration**

Baguage:

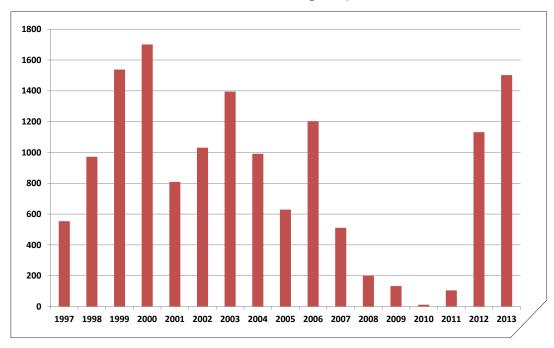
Le baguage des alouettes est réalisé pendant la période de migration post-nuptiale sur 4 sites principaux Aux sites habituels de baguage de la Fédération, se rajoute un site à Jusix dans le Lot et Garonne. Le but du rajout de ce site est d'évaluer le passage d'alouette le long de la vallée de la Garonne à l'Est du massif forestier

La capture des individus se fait à l'aide de Filets Japonais au milieu desquels est installé un magnétophone dans le but d'attirer les vols. Le jour, la technique de chasse aux pantes est utilisée pour la capture.





Nombre d'alouettes baguées par an















En 2012 1502 alouettes ont donc été baguées, dans le cadre du programme régional de suivi de l'alouette.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a participé au baguage de 13 541 alouettes depuis 1997.

En France, le taux de retour des bagues est plutôt bon en raison du statut gibier de cette espèce, ce qui n'est pas le cas de plusieurs pays européens. La difficulté de récupération des bagues est alors importante car les bagues sont très majoritairement retrouvées dans le cadre d'autres campagnes de baguage qui ne sont que des actions ponctuelles. La chasse reste l'activité très majoritaire qui permet la récupération d'informations sur les oiseaux bagués.

Les campagnes de baguage réalisées par la Fédération permettent chaque année d'analyser les caractéristiques de la migration. Ces caractéristiques permettent d'analyser la migration de l'année en cours.

Après une chute importante du nombre d'alouettes baguées par an, on observe deux années de suite avec des résultats de baguage très satisfaisants.

Le baguage des alouettes permet également de collecter de nombreux paramètres sur la migration et l'état des populations migratoires. Ces paramètres et leurs analyses sont collectés dans les différents comptes rendus de l'étude des alouettes réalisés par la Fédération.

L'axe technique et scientifique est une composante essentielle des travaux de la Fédération. Les études menées sont indissociables à la défense des intérêts des chasseurs mais aussi des populations concernées afin de faire perdurer la chasse d'espèces en bon état de conservation. L'exemple de la non diminution du quota de prélèvements aux pantes et matoles en raison de l'apport d'éléments scientifiques par la Fédération est une illustration de l'obligation de l'engagement des Fédérations dans les suivis scientifiques sur les espèces.

La Fédération insiste sur l'importance du renvoi des bagues récupérées sur les alouettes (et sur toutes les autres espèces) prélevées pour parfaire le jeu de données existant et ainsi être incontournable dans les débats sur l'impact de la chasse (notamment celle de l'alouette).

La Bécasse (Scolopax rusticola)

La bécasse est un oiseau migrateur forestier et solitaire en période hivernale (en couple au cours du printemps).

C'est une espèce emblématique de l'activité cynégétique, elle est chassée et appréciée dans notre département, dès son arrivée autour du 15 octobre. Deux types de chasses prélèvent cet oiseau sur notre territoire.

- la chasse spécialisée : Véritables passionnés de l'oiseau en question les chasseurs spécialisés de bécasse adaptent leur pratique à sa recherche (chien performant, accessoires, milieux fréquentés) - La chasse à la billebaude : Le chasseur non spécialisé, qui pratique sa chasse sur une grande partie de son territoire est tout à fait susceptible de rencontrer une bécasse et de participer au tableau de chasse.

Suivi de la migration

Le suivi de la migration de cette espèce est essentiellement assuré par des actions de baguage ponctuelles. Il s'agit de sorties nocturnes avec un phare et une épuisette. Sur les milieux favorables, l'animal est recherché. Une fois repéré il est capturé à l'aide de l'épuisette, bagué puis relâché. Les sorties baguage de la Fédération permettent également d'établir un indice d'abondance. Il s'agit du nombre de bécasses vues par sortie baguage. Cet indicateur permet ensuite d'analyser la richesse de la migration.

En 2013, huit bécasses ont été baguées.



Etude des prélèvements

Pour la saison 2012/2013, les Fédérations des Chasseurs d'Aquitaine ont réitéré le travail de fond engagé sur l'évaluation des prélèvements de bécasse dans la région. Réglementation oblige il a été demandé aux Fédérations de fournir les prélèvements bécasse à la Fédération Nationale. En Aquitaine, le choix a été fait de faire remplir cette tâche par un travail statistique, les principales raisons de ce choix sont :

- Travail plus juste que la saisie de tous les carnets bécasses reçus dans les Fédérations.
- Travail beaucoup moins coûteux
- Travail plus pertinent car il permet de renseigner d'autres données que les simples prélèvements bécasse.

La méthodologie est la suivante :

- Décompte des carnets avec prélèvements et sans prélèvements
- Analyse d'un échantillon de carnets présentant des prélèvements
- Série d'enquêtes téléphoniques afin de connaitre les personnes n'ayant pas retourné le carnet

Une telle étude nous permet d'estimer les prélèvements de Bécasse pour la saison 2012/2013 entre 17 826 et 19 310

Mesures de gestion

La bécasse des Bois est soumise à un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA). S'il est de 30 par saison au niveau national, chaque département peut choisir de répartir ce quota en fonction des jours. Ainsi dans les Landes Le prélèvement maximal est de 30 à la saison, de 2 par jour et de 6 par semaine.

De plus en cas de Vague de froid un protocole de gestion peut être appliqué afin d'interdire les prélèvements de bécasses. Ce protocole n'a pas eu a être appliqué pour la saison 2012/2013

La saison 2011/2012 a connu une vague de froid importante, parmi les 10 plus importantes depuis 1950

Oiseaux d'eau

La Fédération des chasseurs intervient sur le suivi des oiseaux d'eau en raison de l'intérêt patrimonial et cynégétique de ces espèces qu'elles soient gibiers ou protégées. C'est un travail important pour la Fédération. Deux types d'actions sont menés en faveur des oiseaux d'eau. D'une part sont réalisés tous les ans des suivis basés sur des comptages à date fixe sur un réseau de sites sur le département. D'autre part la réhabilitation et la gestion active de sites en zones humides constituent une action en faveur des oiseaux d'eau et de leurs habitats.

La méthodologie de suivis des populations d'oiseaux d'eau correspond aux relevés hivernaux d'Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Sur les sites en gestion ainsi que sur des sites de comptages, le service technique fédéral aidé de bénévoles relèvent chaque année à des dates fixes (le 15 de chaque mois de Novembre à Mars) la présence en nombre d'oiseaux. C'est la comparaison dans le temps qui permet de réaliser le suivi de ces espèces. Plus de 100 espèces sur 43 sites sont concernées. Ces comptages permettent de réaliser un suivi dans le temps des populations hivernantes d'oiseaux d'eau et de rapaces.

Les comptages sont réalisés sur un réseau de sites comprenant les sites en gestion de la Fédération, et peuvent être analysés par grandes entités territoriales :



Dans le cadre du suivi des populations de gibier d'eau, plusieurs indicateurs sont à disposition : les effectifs observés sur les différents sites de comptages, ainsi que les prélèvements par Chasse au gibier d'eau de nuit (Tonne).

La chasse de nuit au gibier d'eau ou chasse à la Tonne, est une autre des chasses traditionnelles que présente le département des Landes. La chasse de nuit est pratiquée dans 27 départements Français.

L'utilisation d'appelants, la reconnaissance des gibiers en pleine nuit, l'entretien du poste et du point d'eau qui y est associé font que ce type de chasse requiert une grande technicité.

Le département des landes présente 900 postes, répartis principalement entre les Barthes et la zone des Grands Lacs (Born).

Chaque poste doit être déclaré à l'Administration préfectorale. Pratiquer cette chasse nécessite de relever systématiquement les prélèvements par le biais du « Carnet Tonne » envoyé chaque année par la Fédération

Nous rappelons que la Fédération tient à jour une liste de numéros de tonne « disponibles » ou cherchant repreneur, si ce mode de chasse vous intéresse, contactez-nous.

En 2012/2013 la chasse sur l'ensemble de ces postes correspond à 18 777 nuits chassées. Les prélèvements qui en découlent sont les suivants :

Tableau des prélèvements aux postes de chasse de nuit au gibier d'eau de la saison 2012/2013

Espèce	Prélèvements	Espèce	Prélèvements	Espèce	Prélèvements
Sarcelle d'hiver	7393	Oie Rieuse	48	Oie des Moissons	0
Canard Colvert	1961	Poule d eau	25	Autres	0
Canard Souchet	1751	Bécassine sourde	18	Chevalier arlequin	0
Canard Siffleur	1132	Nette Rousse	9	Chevalier gambette	0
Canard Chipeau	1047	Chevalier aboyeur	7	Eider à duvet	0
Oie cendrée	1034	Pluvier doré	6	Barge à queue noire	0
Canard Pilet	460	Harelde de miquelon	3	Barge rousse	0
Fuligule Milouin	282	Råle d'eau	3	Courlis cendré	0
Foulque macroule	261	Fuligule milouinan	2	Courlis corlieu	0
Sarcelle d'été	246	Chevalier combattant	1	Bécasseau maubèche	0
Bécassine des marais	175	Garrot à œil d'or	1	Pluvier argenté	0
Fuligule Morillon	98	Macreuse brune	1	Huitrier Pie	0
Vanneau huppé	89	Macreuse noire	1		



Toujours en tête des prélèvements la sarcelle d'hiver reste l'espèce la plus prélevée pour cette saison. Le canard colvert est à la deuxième place et le souchet sa troisième.

Par la suite nous détaillerons les prélèvements aux tonnes des 6 espèces les plus prélevées aux tonnes. Attention, les niveaux de prélèvements présentés dans les graphiques sont des prélèvements par décades (du 1 au 10, du 11 au 20 et du 21 au 30)

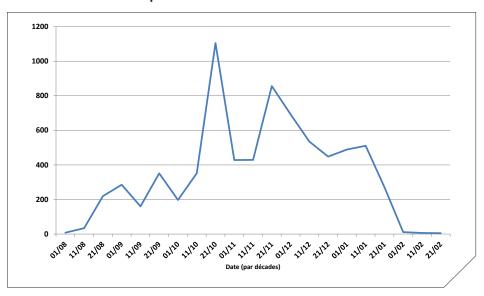
Sarcelle d'hiver

La sarcelle d'hiver est le plus petit canard de surface présent en France. C'est un oiseau de passage et hivernant très commun dans nos régions. Pour cela, il est le principal gibier d'eau chassé dans les Landes. Les effectifs observés chaque hiver sont très importants.

En ce qui concerne les prélèvements, la répartition est la suivante :



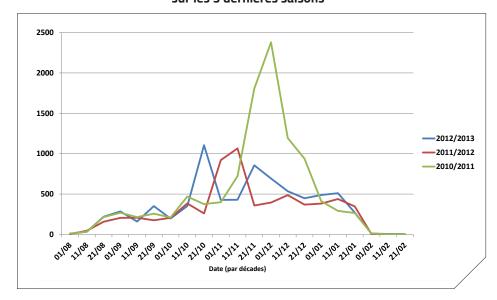
Evolution des prélèvements de Sarcelle d'hiver - 2012/2013



On observe deux pics de prélèvements à la tonne de cette espèce pour la saison 2012/2013. Le premier autour 20 octobre le second autour du 20 novembre.

Si l'on compare la répartition des prélèvements ces trois dernières saisons :

Evolution des prélèvements de Sarcelles d'hiver aux tonnes sur les 3 dernières saisons



On observe que les prélèvements de cette année furent dans la moyenne, mais faible si l'on compare a l'hiver 2010/2011.









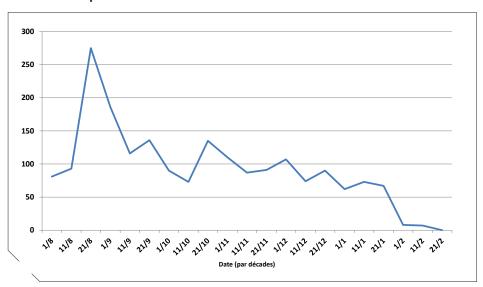




Canard Colvert

Le canard colvert est le plus gros et le plus répandu des canards de surface en Europe son pouvoir d'adaptation en fait une espèce nicheuse sur l'ensemble du territoire national. Cependant il reste également un gibier migrateur apprécié par les chasseurs à la tonne. Il est depuis plusieurs années, le deuxième gibier d'eau prélevé la nuit. La répartition des prélèvements au cours de la saison pour 2012/2013 est la suivante :

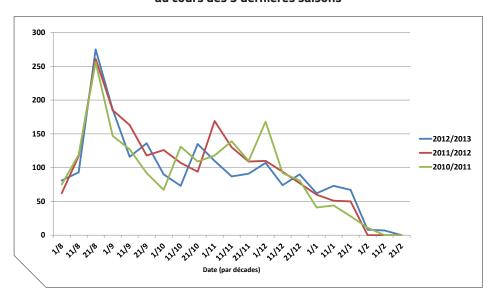
Evolution des prélèvements de Canards colverts aux tonnes - Saison 2012/2013



Le canard colvert s'est prélevé principalement en début de saison, avec un pic autour du 20 octobre. Le reste de la saison, les prélèvements ont été stables (autour d'une centaine par décade).

Cette caractéristique des prélèvements se retrouve dans les saisons antérieures :

Evolution des prélèvements de Canards colverts aux tonnes au cours des 3 dernières saisons



Le canard colvert est une espèce qui se prélève plutôt en début de saison, mais qui reste présent au moins jusqu'en mi-janvier.

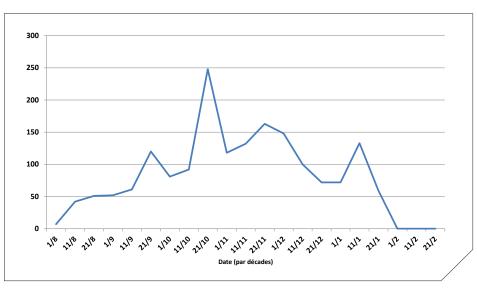
Canard Souchet

Ce canard de surface est répandu dans toute l'Europe avec une présence importante sur la façade atlantique, il est estimé en moyenne sur les zones comptées par la fédération à près de 32 000 individus.

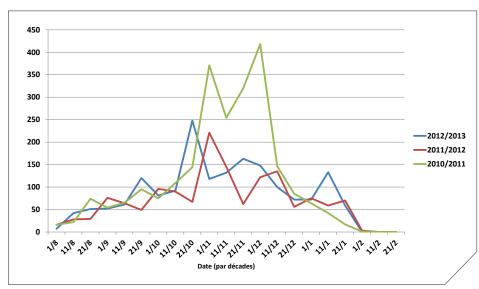
Le canard souchet est la troisième espèce la plus prélevée pour la saison 2012/2013.



Evolution des prélèvements de Canards souchet aux tonnes Saison 2012/2013



Evolution des prélèvements de Canard souchet aux tonnes au cours des 3 dernières saisons

















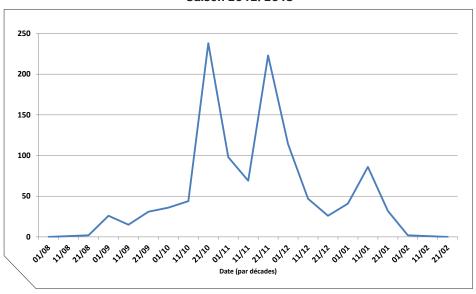
Canard siffleur

Le siffleur est un canard de surface de taille moyenne qui se reproduit dans les pays nordiques, il est uniquement un visiteur hivernal pour le département des Landes. On estimait l'hivernage du canard siffleur sur les sites landais à près de 48 000 individus.

La répartition des prélèvements pour la saison 2012/2013 présente deux pics. Un pour la décade du 11 au 20 octobre et un pour la décade du 11 au 20 novembre.

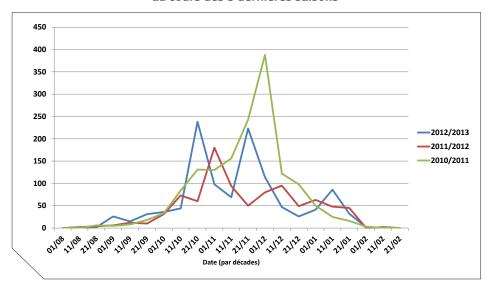


Evolution des prélèvements de Canards siffleurs aux tonnes Saison 2012/2013



Cette répartition des prélèvements n'est pas commune aux saisons précédentes, où l'essentiel des prélèvements se réalisaient sur 20 jours entre le 20 et le 30 octobre pour 2011/2012 et entre le premier et le 20 décembre pour la saison 2010/2011

Evolution des prélèvements de Canards siffleurs aux tonnes au cours des 3 dernières saisons



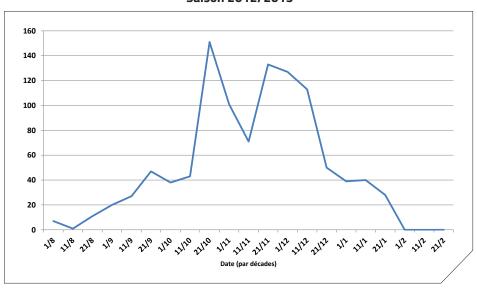
Canard Chipeau

Le canard chipeau est également un canard de surface, dont le poids varie entre 850g et 990g, c'est une espèce holarctique (= présent dans tout l'hémisphère nord). Dans les Landes ce sont uniquement des effectifs migrants et hivernants qui sont présents.

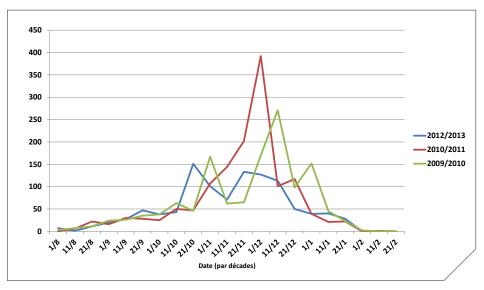
Comme pour le canard siffleur, les prélèvements de la saison 2012/2013 présentent 2 pics autour du 20 octobre et du 20 novembre :



Evolution des prélèvements de Canard Chipeau Saison 2012/2013



Evolution des prélèvements de canard chipeau au cours des 3 dernières saisons













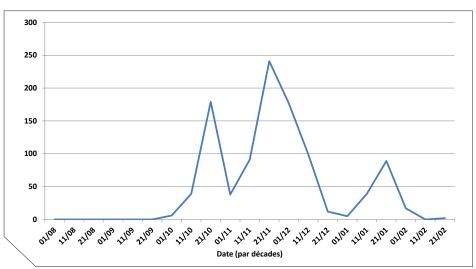


Oie Cendrée

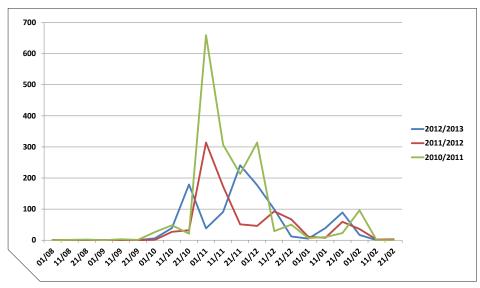
L'oie cendrée est la plus grande des oies sauvages européennes, elle est très bien répartie dans les zones boréales et tempérées de notre continent. La population européenne de cet oiseau croit de manière importante. En France elle est principalement migratrice ou hivernante.

Les effectifs prélevés sont relativement faibles (1034) mais elle reste un oiseau emblématique de la chasse au gibier d'eau.

Evolution des prélèvements d'Oie cendrée aux tonnes Saison 2012/2013



Evolution des prélèvements d'Oie cendrée au cours des 3 dernières saisons



Pour ce qui concerne les prélèvements la saison 2011/2012 est une année moyenne avec des prélèvements peu importants, principalement autour du premier novembre.

1034 Oies ont été prélevées dans le département par les chasses de nuit, soit environ 800 de moins qu'en 2011/2012.

Les oiseaux d'eau représentent un patrimoine naturel et cynégétique important pour notre département, la Fédération assure chaque année de manière régulière des suivis de nombreuses espèces afin d'en appréhender la connaissance. La gestion de sites en zones humides constitue une action forte et importante en faveur de ces espèces, la recrudescence de nombreuses espèces hivernantes sur les sites de la Fédération est une récompense de nombreuses années d'efforts et de passion.

Les nuisibles

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes est l'organisme de représentation des piégeurs landais. Elle participe en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGEDON) aux Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, nécessaire à la production des arrêtés préfectoraux de classement des espèces nui-

Pour ce faire, la Fédération analyse les prélèvements des piégeurs qu'elle croise avec les données de rencontre d'animaux morts sur les routes ainsi que les données dégâts dus aux espèces nuisibles. La synthèse cartographique de ces données permet une organisation du classement en nuisibles des espèces concernées la plus cohérente possible.

Cette année2012 a été marquée par un changement de modalité de classement des espèces nuisibles. Auparavant, le Préfet prenait la décision, aujourd'hui elle est ministérielle mais reste spécifique aux départements.

De même la méthodologie de classification change, puisqu'on distingue à présent trois groupes :

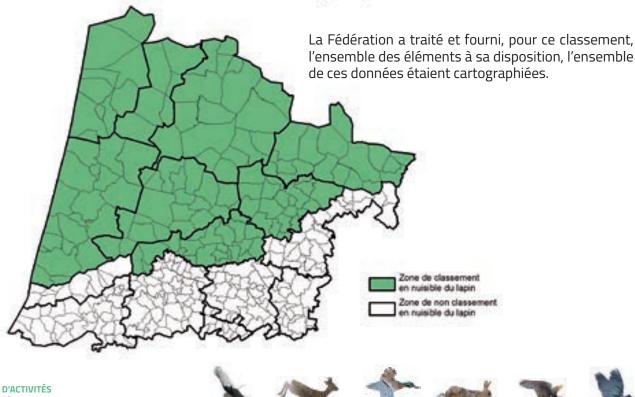
Le premier groupe concerne les espèces classées nuisibles d'office et sur l'ensemble du territoire National : Il s'agit du chien viverrin, du raton laveur, du vison d'Amérique, du ragondin, du rat musqué et de la bernache du Canada.

- Le deuxième groupe concerne une série d'espèces qui, si elles sont classées, le sont pour trois années. Afin de classer ces espèces, il est impératif de fournir un certain nombre de données qui prouvent leur caractère nuisible. Les espèces de ce groupe susceptibles d'être classées sont : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.
- Le troisième groupe regroupe trois espèces qui peuvent être, elles, classées nuisibles par arrêté préfectoral pour une durée d'une année. Ce sont : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Ainsi dans les Landes ont été déclarés nuisibles :

- L'ensemble des espèces du premier groupe
- La Fouine à moins de 250 mètres autour des habitations
- Le renard sur l'ensemble du département
- La corneille noire : Sur l'ensemble du département, à noter l'utilisation d'appelants est maintenant possible pour la chasse et pour la destruction
- La Pie Bavarde : sur l'ensemble du département
- L'étourneau sansonnet : sur l'ensemble du département
- Le sanglier sur l'ensemble du département
- Le lapin selon la répartition suivante

Zones de classement en nuisible du lapin de garenne















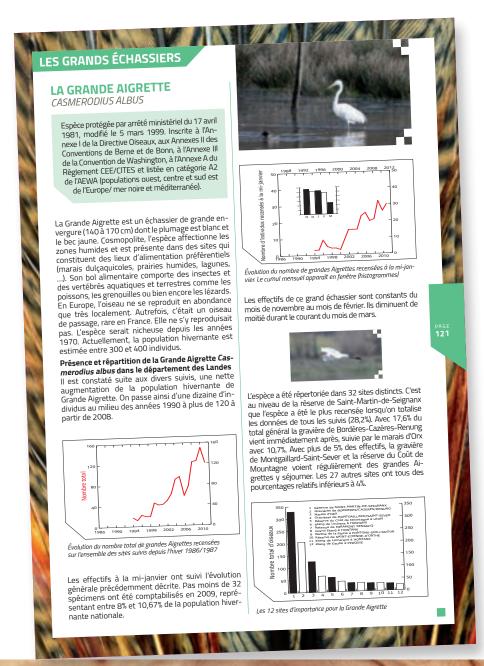
Les espèces protégées

La Fédération est agréée Association de protection de la nature depuis 1978, et chacun de ses adhérents est alors naturellement engagé dans ce sens. La mise en place de suivis sur les espèces protégées est une composante indispensable de l'intégration des Fédérations dans les politiques de protection des espèces. Les chasseurs ont leur point de vue vis-à-vis de la conservation des espèces, et, par le biais de nombreux partenariats, il est aujourd'hui entendu et a une valeur d'expertise indéniable. Ainsi la Fédération des chasseurs des Landes s'intègre dans le programme de protection du Vison d'Europe, de la Grue Cendrée, de la Cigogne blanche etc...

De ce fait, les chasseurs sont représentés et peuvent faire rationaliser la protection de ces espèces sans aboutir à une réglementation excessive.

Dans l'année 2013 un travail important a été engagé par la fédération pour asseoir sa place d'acteur incontournable de l'environnement. Les 25 années de suivi des oiseaux d'eau sur les zones humides landaises vont être synthétisées dans un document scientifique gratuit qui sera diffusé dans le but de participer à la connaissance de ces espèces. Ce document regroupera l'ensemble des données concernant les espèces (chassables ou non) et les sites comptés par le personnel de la fédération.

Nous vous présentons par la suite, trois extraits du document en cours de production qui présentent l'analyse des comptages de trois espèces protégées : La spatule blanche, la grande aigrette, et le busard des roseaux.



LES GRANDS ÉCHASSIERS

LA SPATULE BLANCHE PLATALEA LEUCORODIA

Espèce protégée par les articles 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81. Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux annexes II des Conventions de Berne, de Bonn, et de Washington, à l'Annexe CI du règlement CEE/CITES et listée en Catégorie A1 c de l'AFWA (nogulation et les Firence et Mé III de Marche 18 de l'AFWA).

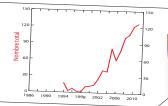
LES

CHAPITRE

l'AEWA (population ouest Europe, ouest Méditerranée/ouest Afrique).

Cet ardéidé de taille moyenne (80 à 90 cm) est caractérisé par un plumage blanc ainsi qu'un bec noir long et plat avec l'extrémité jaune. La Spatule blanche occupe essentiellement de vastes zones humides où elle dispose de zones de gagnage étendues, son régime alimentaire étant strictement constitué de proies animales (poissons et crustacés). La population de l'Europe de l'Ouest est en augmentation ces dernières années. La France accueillerait quant à elle moins de 200 couples nicheurs. L'hivernage y est en augmentation. Dans les années 1980, l'hivernage était très irrégulier, limité à quelques individus par site, tous situés sur le littoral. Actuellement, l'espèce est une hivernante régulière. En 2003, 316 Spatules ont été comptées sur 17 sites de la façade atlantique est une nivernante reguliere. En 2003, 316 Spatules ont été comptées sur 17 sites de la façade atlantique dans le cadre du programme Wetlands International. Ces populations françaises nicheuses et hivernantes sont considérées comme vulnérables.

Présence et répartition de la Spatule blanche Pla-Espèce emblématique des zones humides, la Spatu-Espece emmentatique des zonies numines, la Spatu-le blanche a su s'approprier plusieurs zones humides dans le département des Landes. En effet, sa popu-lation hivernante est en constante augmentation denation nivernante est en constante augmentation de-puis une quinzaine d'années. Ses effectifs ont, en ef-fet, été multipliés par 5 au cours de ce laps de temps

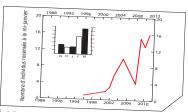


Évolution du nombre total de Spatules blanches recensées ur l'ensemble des sites suivis depuis l'hiver 1986/1987





L'évolution des effectifs à la mi-janvier est quasiment une copie conforme de la tendance générale. En janvier 2009, 15 individus étaient présents sur les sites landais et, en 2011, on en dénombrait 16, nombres à mettre en paral-lèle aux quelques 300 spécimens recensés sur la façade atlantique de notre pays.



vier. Le cumul mensuel apparaît en fenêtre (histogrammes)

C'est principalement dans les milieux barthais que L'est principalement dans les milleux partnais que cette espèce est observée. Les deux sites qui regroupent les plus fortes concentrations sont la réserve de Lesgau avec 45,8% des observations totales, où l'espèce est devenue nicheuse, suivie de près par le marais d'Orx (42,5%). Trois autres endroits ont accueilli nius de 1% de la population bivergante landaire. cueilli plus de 1% de la population hivernante landaise : les Barthes de Saint-Étienne-d'Orthe (5,0%), d'Orist (2,7%) et de la Plaine à Pontonx-sur-l'Adour (1,9%).

LES RAPACES

LE BUSARD DES ROSEAUX

M. Make

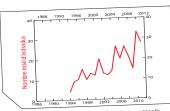
CIRCUS AERUGINOSUS

Espèce protégée par arrêté modifié du 17/04/81. Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II des Conventions de Berne, de Bonn et de Washington et à l'annexe A du règlement CEE/CITES

Le Busard des roseaux est un grand rapace mi-grateur, répandu aux latitudes moyennes entre la Scandinavie et la Méditerranée. Son plumage est relativement foncé et la présence d'un masque facial sur la tête est caractéristique de l'espèce. L'espèce est inféodée aux zones humides perma-nentes ou temporaires de basse altitude. On le ren-contre de préférence dans les grandes étendues de phragmites. Opportuniste, son régime alimen-taire est fonction des disponibilités du milieu, les proies animales constituant essentiellement son alimentation. En France, il est relativement com-mun, principalement dans la moitié nord du pays, mun, principalement dans la moitié nord du pays, sur les littoraux méditerranéen et corse. Il existe de sur les ittoraux mediterraneen et corse. Il existe de grandes similitudes dans sa répartition entre les données hivernales et celles recueillies au cours de la période de reproduction, les mêmes sites semblant lui convenir. Une exception notable est à signaler; elle concerne les sites du nord-est du pays fréguentée à la helle saison mais innorée en hiver fréquentés à la belle saison mais ignorés en hiver Il n'existe pas de données quantifiées quant à la taille de la population hivernante.

Présence et répartition du Busard des roseaux Circus aeruginosus dans le département des Landes

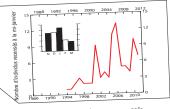
L'analyse de l'ensemble des suivis hivernaux effectués met en évidence une nette progression de l'espèce dans le département des Landes. Le nombre d'individus recensés a ainsi triplé en 18 ans, passant d'une dizaine d'oiseaux en 1994 à une trentaine en 2010.



Évolution du nombre total de Busards des roseaux recensés sur l'ensemble des sites suivis depuis l'hiver 1986/1987

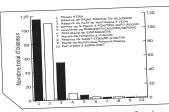


À la mi-janvier le pic de présence de l'espèce a été noté en 2006, lorsque 13 individus ont été aperçus sur les sites suivis. En moyenne, les effectifs pro-gressent sur l'ensemble de la série.



Évolution du nombre de Busards des roseaux recensés à la mi-janvier. Le cumul mensuel apparaît en fenêtre (histogrammes)

Concernant la répartition sur les sites suivis, on peut remarquer que le Busard des roseaux est peut remarquer que le Busard des roseaux est majoritairement recensé au niveau de 3 sites, as-sez proches les uns des autres : le marais d'Orx, la réserve de Lesgau à Saint-Martin-de-Seignanx et celle du Coût de Mountagne à Léon. Ces trois zones humides totalisent 92% des individus signalés.



Les 10 sites au sein desquels ont été aperçus des Busards

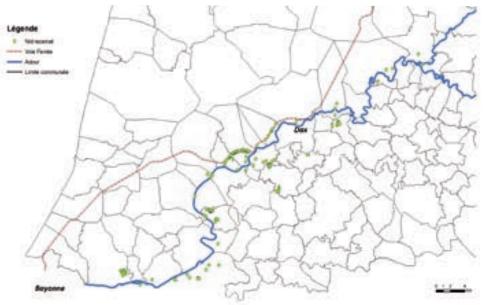
Stages de suivi sur des espèces protégées :

Recensement des nids de cigognes :

Lors de l'année 2013, un stagiaire a été engagé à la fédération afin de réaliser un suivi des nids de cigognes dans les Landes. Pendant 4 mois (mars à juin 2013) Yoann a recensé de manière exhaustive l'ensemble des nids de cigogne du département et a évalué le succès de la reproduction.

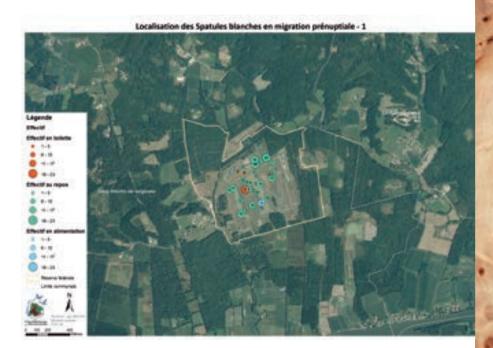
A partir des informations récoltées, il nous est possible d'affirmer que le département des Landes est le quatrième département français en termes de reproduction de la cigogne Blanche. L'action des chasseurs dans ce domaine est la raison de ce résultat. Ci-dessous la carte de localisation des nids de l'Adour aval (les nids au delà de Tercis ont été recensés mais ne sont pas représentés sur l'illustration suivante)





Suivi des spatules sur les Barthes de l'Adour :

La fédération a engagé un stagiaire pour une période de 6 mois dans le but de recenser et de suivre les effectifs de spatules en migration pré-nuptiale dans les Barthes. Un tel suivi permet d'apporter des connaissances sur le comportement de cette espèce et de montrer l'importance de ces sites pour cet oiseau désormais présent. Un suivi régulier permettra de suivre l'évolution de ces populations. Un suivi complémentaire sur la disponibilité alimentaire pour cette espèce dans la réserve de Saint-martin a également été mené par le stagiaire (Mickaël)



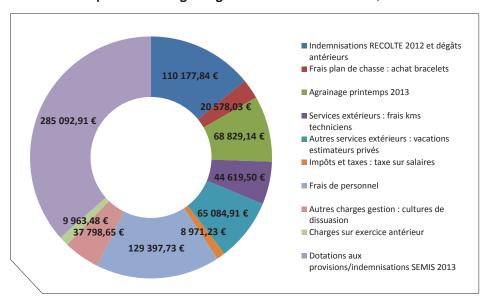


GESTION ET INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER

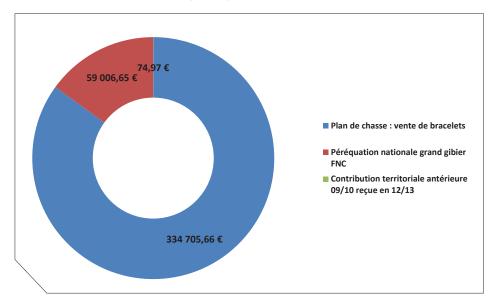
Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs. Pour cela, conformément aux textes de loi, elle met en place toute une organisation de prévention, d'estimation et d'indemnisation financée par un budget indépendant.

Une analyse synthétique des dégâts de l'année écoulée est présentée ci-après. Nous raisonnons l'analyse des dégâts en fonction de la campagne comptable. Manière peu intuitive, mais obligatoire de par la loi. Ainsi les chiffres de la campagne écoulée correspondront à l'année comptable 2012/2013 ce qui signifie 1er juillet 2012 jusqu'au 30 juin 2013. Les dégâts présentés correspondent donc à la végétation de 2012 (du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2012) et aux semis de 2013 (1er janvier 2013 au 30 juin 2013).

Dépenses du budget dégâts 2012/2013 : 1 216 371, 72 €



Recettes du budget dégâts 2012/2013 : 829 645,74 €



Le budget des dégâts de la campagne 2011/2012 présente donc un déficit de **386 726,14 €.**

Encore une fois, le budget dégâts présente un déficit important qui devra donc être comblé. Le choix validé en assemblée générale pour le comblement de ce déficit est la participation de l'ensemble des chasseurs. Les validations du permis de chasser 2013/2014 ont été augmentées de la manière suivante :

Type de permis	Départemental	National	9]	3]
Contribution:	20 €	9€	10 €	5€

Indemnisations

La répartition des dégâts pour cette campagne est la suivante :

UG	Surface Détruite (Ha)	Montant indemnisé
1-BORN	2,2824	789,56 €
2-LANDES DE L'OUEST	8,7648	5 734,21 €
3-HAUTE LANDE	36,1059	63 403,18 €
4-MARENSIN CENTRE LITTORAL	29,0904	34 148,81 €
5-PAYS MORCENAIS	7,7479	9 900,51 €
6-ZONE INTERMEDIAIRE	4	4 834,39 €
7-MARSAN ROQUEFORTAIS	22,9123	32 561,21 €
8-LANDES DU NORD-EST	31,9234	44 220,80 €
9-ARMAGNAC	54,2617	54 546,35 €
10-TURSAN	2,7234	3 169,30 €
11-CHALOSSE	10,025	17 516,38 €
12-PIEMONT	2,755	2 027,21 €
13-CHALOSSE OUEST	2,105	2 410,21 €
14-PAYS DE SEIGNANX D'ORTHE ET DES GAVES	0,2324	303,48 €
15-MAREMNE MOYEN ADOUR	2,3278	1 774,73 €
Total	217,2574	277 340,33 €

Attention les surfaces et les indemnisations mentionnées dans le tableau peuvent changer en fonction de l'évolution de dossiers en cours d'instruction, notamment les dossiers de mais semence.

Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette année, cette espèce est responsable de 95% des dégâts dans notre département. La fédération demande aux estimateurs de géolocaliser les dégâts, cela permet d'assurer une gestion plus fine et d'identifier les zones à problèmes :

Les dégâts à la végétation 2012 sont répartis de la manière suivante :







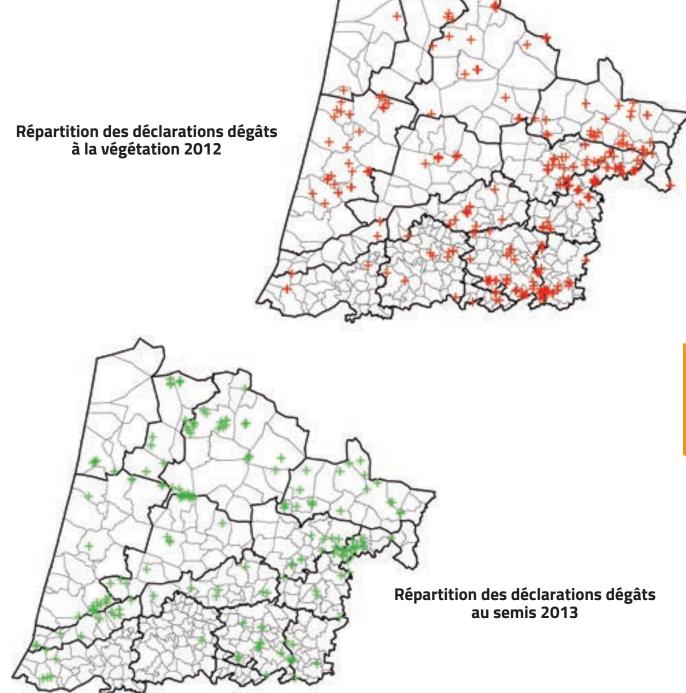






PAGE **077**

GESTION ET INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER



La saison écoulée est donc une saison très importante en termes d'indemnisations puisqu'on retrouve le niveau de dépenses du budget dégâts de la campagne 2007/2008

Cependant nous rappelons que ces chiffres sont à relativiser :

Malgré l'importance des dégâts cette année, la surface impactée ne représente que 0,14 % de la SAU du département

- 4 UG (sur 15) concentrent 80% des indemnisations
- 20 Communes (sur 330) concentrent 67% des Indemnisations de dégâts
- Seules 5 % des exploitations landaises ont porté plainte
- La fédération des landes est à la 31ème position en termes de montant indemnisé au niveau national

Modification Loi d'indemnisation

Le décret d'application nécessaire à l'application de la nouvelle Loi d'indemnisation est paru après près de 2 ans d'attente.

A partir du premier janvier 2014 la nouvelle Loi s'applique :

- Les parcelles touchées à moins de 3% de leur surface, si le montant représente moins de 230€, ne seront plus indemnisées, les frais d'expertise seront à la charge des plaignants
- Pour les déclarations mentionnant une surface 10 fois supérieure à la surface réelle, les frais d'expertise seront à la charge du plaignant, pour celles 5 fois supérieure, la moitié des frais d'expertise sera payé par le plaignant
- L'abattement légal passe de 5 % à 2 %
- Les territoires situés dans des zones dites « points noirs » devront mettre en place et entretenir les clôtures autours des parcelles si la demande en est faite, à leur charge.
- Sur les territoires situés dans les points noirs, un certain nombre de mesures de gestion peuvent être imposés.

La philosophie de cette loi est de responsabiliser les territoires tout en limitant la part des petits dossiers. Un bilan de son application lors de la prochaine campagne sera présenté l'année prochaine.

Missions de prévention

Ce n'est pas seulement sur le plan financier que se joue le dossier «dégâts». Les fortes sommes d'indemnisation qu'il engendre nécessite d'attaquer le problème sur tous les fronts, et notamment sur la prévention.

Les missions de prévention se décomposent en deux parties : l'agrainage de dissuasion mis en place par le plan de gestion de 2008, ainsi que le subventionnement des clôtures. Les deux sont réalisées par les bénévoles des ACCA coordonnés par les techniciens fédéraux.

L'action de prévention des dégâts génère un fort engagement humain au sein de la Fédération et des chasseurs sur le plan technique et administratif ainsi que sur le terrain.

La pose de clôtures

La Fédération encourage la prévention individuelle en subventionnant l'achat de clôtures électrifiées par les agriculteurs. 50% du prix de la clôture à hauteur de 500€ est financé par exploitation.

Pour l'année 2013 la Fédération a subventionné **6 602.49 €** de clôtures de protection des cultures.













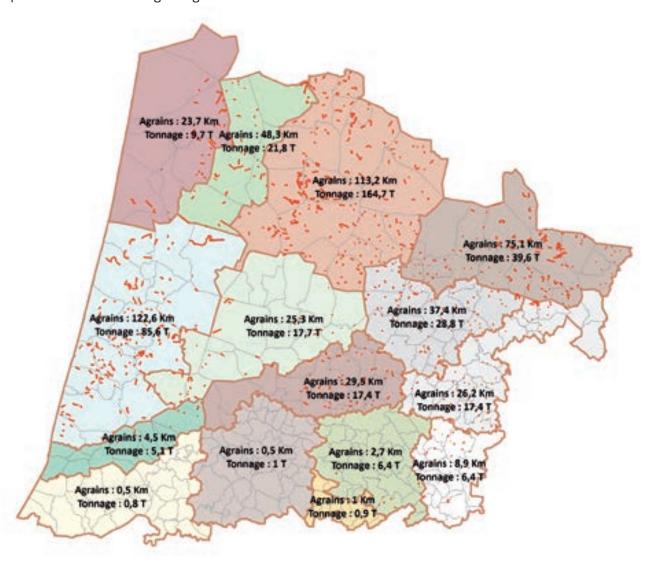


GESTION ET INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER

L'agrainage de dissuasion

L'agrainage de protection des semis de l'année 2012 est réparti de la manière suivante.

Bilan de l'agrainage 2013 par Unité de gestion et disposition des Circuits d'agrainage sur le territoire.



On remarque que l'agrainage est pratiqué sur l'ensemble du département avec une répartition pondérée en fonction de la sensibilité des parcelles agricoles et du territoire.

En termes quantitatifs, pour la campagne 2013, l'agrainage encadré par la Fédération représente 425 tonnes de Maïs épandus sur 519 km d'agrains. Ceci représente une distance de 106 191 Km parcourus par les bénévoles des ACCA afin de mener à bien la campagne d'agrainage.

Ce bénévolat est primordial pour la réalisation des missions de prévention des cultures, nous remercions les personnes qui y participent. La provenance du Maïs épandu est la même que pour les autres années, une partie est achetée par la Fédération une autre est donnée par les organismes stockeurs ou par les agriculteurs sur le terrain, selon la répartition suivante :

- Achat FDC 40: 179 Tonnes
- Dons des Organismes Stockeurs : 189 Tonnes
- Dons Agriculteurs et ACCA: 57 Tonnes



ALCA TORDA

Depuis quelques années le centre Alca Torda, prend une ampleur conséquente en termes d'efficacité et de renommée.

De son action en faveur de la faune sauvage blessée, initiée avec la catastrophe de l'Erika, le centre de soin a évolué vers la dispense de formations à usage de professionnels.

Depuis 2013 une nouvelle mission très importante s'est rajoutée au panel d'actions qui en font sa renommée. Désormais le centre est destinataires d'animaux saisis dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires. En effet, le trafic d'animaux est le troisième trafic international en termes de flux financiers.

Cette nouvelle activité demande une organisation particulière car encadrée par la loi.

Ainsi les animaux doivent être capturés puis transportés et arrivant à Alca Torda dans ce contexte doivent nécessairement être enregistrés, puis mis en quarantaine pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire. Lorsque leur innocuité est avérée ils sont mis dans les volières spécialement aménagées en attente d'être soient replacés soit rendus à leur propriétaire.

A l'heure actuelle 200 m² de volière extérieure et 40 m² de loges couvertes et chauffées, sont à la disposition de l'administration pour accueillir entre autres les oiseaux saisis. La capacité d'accueil en 2013 est de 150 oiseaux elle augmentera dans le courant de l'année prochaine.

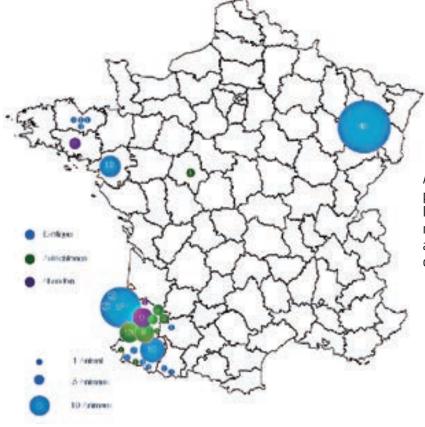
Pour l'année 2012/2013, 26 saisies (exotiques et indigènes) ont été confiées au Centre Alca Torda, représentant 184 animaux.

Les raisons pour lesquelles le Centre d'Accueil Alca Torda est sollicité sont souvent similaires.

- Détention d'espèces protégées sans autorisation
- Présentation d'animaux au public sans autorisation
- Détention d'espèces dangereuses sans autorisation
- Provenance douteuses ou frauduleuses d'espèces protégées
- Dépassement des quotas d'élevage

La répartition des espèces saisies est nationale :

Carte des interventions par département et nombre d'oiseaux concernés



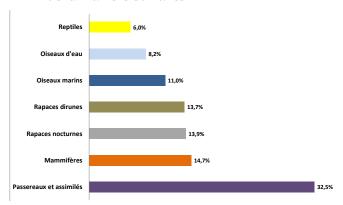
Ainsi le centre Alca Torda perpétue ses actions en faveur de la faune sauvage, il est également une vitrine importante des actions que peuvent mener les chasseurs.

Soins de la Faune sauvage blessée

Le centre Alca Torda conserve ses missions de soins des animaux blessés. Cette année 503 animaux ont été apportés au centre (512 en 2012), soit par des particuliers, soit par le réseau de bénévoles ou des professionnels.

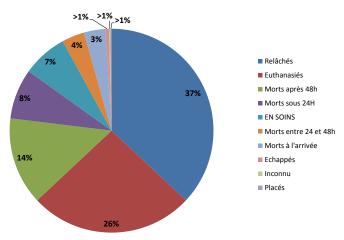
On constate une grande majorité de passereaux et assimilés, et d'oiseaux en général. Les mammifères et les reptiles ne représentent que 20 % des animaux traités.

Le type d'animaux pris en charge est réparti de la manière suivante :



Familles d'espèces accueillies en 2013

Le devenir de ces animaux est le suivant :

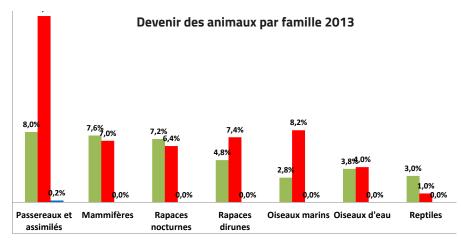


Devenir des animaux acceuillis en 2013

Une part importante des animaux est effectivement relâchée. Le taux de mortalité reste élevé mais, comme pour l'euthanasie, dépend fortement de l'état dans lequel arrivent les blessés et qui est souvent très mauvais.

La répartition du devenir des animaux par type est la suivante :

On constate que ce sont le plus souvent les passereaux qui meurent ou doivent être euthanasiés, cela est dû à leur grande fragilité.















PARC D'ELEVAGE

Bénéficiant d'un budget indépendant, le Parc d'élevage de faisans de Pouydesseaux est une structure connexe de la FDCL. Un des derniers parcs d'élevage géré par une Fédération, il est un élément important de l'objectif de **conservation de gibier sauvage**. Il doit être précisé qu'il n'a pas et n'aura jamais la même vocation qu'un parc d'élevage commercial. La volonté fédérale par rapport au parc d'élevage est la production de faisans présentant les caractéristiques les plus sauvages possibles. Pour ce faire les reproducteurs permettant la production d'œufs ne restent pas en captivité plus de 2 ans. Ils sont issus de recapture de faisans dans la nature sur des sites où leur réimplantation a fonctionné (pas de lâchers depuis plus de 5 ans)

Par croisement et multiplication de sources sauvages le parc permet de mettre à disposition des faisans les plus **rustiques** possible, présentant une bonne capacité de reproduction. Les caractéristiques sauvages des animaux produits se déclinent sous plusieurs aspects :

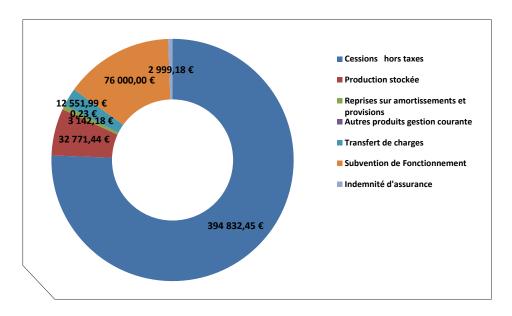
- Agilité remarquable
- Bonne capacité d'adaptation
- Bonne capacité de reproduction

Un élevage destiné uniquement à la production d'oiseaux de tir, ne s'inscrit pas, bien au contraire dans la logique de réhabilitation de la faune sauvage. Le parc d'élevage fédéral est une structure ayant pour but de préserver un patrimoine génétique s'inscrivant parfaitement dans une logique de développement durable, et d'anticipation de l'avenir de la chasse.

Les ACCA ont, cette année, largement répondu à la demande fédérale de se fournir au parc d'élevage. Seulement la production étant issue de reproducteurs sauvages, ces reproducteurs n'ont pu fournir l'ensemble de la production, c'est donc par l'achat de faisans à l'extérieur qu'a pu être satisfaite cette demande.

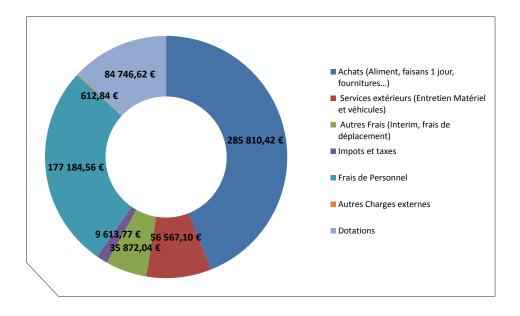
Pour ce faire, la répartition financière s'organise de la manière suivante :

Recettes du Parc d'élevage 2012/2013 : 522 294,47 €



Le principal poste de recette du Parc est naturellement la vente de la production. La subvention octroyée par la Fédération prend une part importante mais reste logique étant donné l'intérêt du parc pour la chasse landaise.

Dépenses du Parc d'élevage 2012/2013 : 650 407,35 €



Le poste des dépenses est majoritairement du à l'achat d'aliment.

Le second poste de dépense sont les frais de personnel, qui sont pourtant en diminution grace à l'utilisation d'agences d'interim pour les travaux ponctuels.

Le résultat budgétaire du parc pour la campagne comptable 2012/2013 est de **− 128 109,88 €**

Le Parc fédéral présente donc, de nouveau, un déficit. Etant donné la situation économique difficile du monde cynégétique, couplés avec l'émergence de problèmes sanitaires sur le site, la fédération est amenée a prendre une décision grave au sujet de cette structure.

























111, chemin de l'Herté BP10 - 40465 Pontonx sur l'Adour

05 58 90 18 69

www.fedechasseurslandes.com